



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Emblèmes et conscience lignagère : les sceaux des Quincy au XIII ^e siècle. Partie 2 – Les Quincy-Lincoln
Auteur	Caroline SIMONET
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	juin 2022
Pages	36 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (2 ^e trimestre 2022)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article	Caroline SIMONET, « Emblèmes et conscience lignagère : les sceaux des Quincy au XIII ^e siècle. Partie 2 – Les Quincy-Lincoln », <i>Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne</i> , 2022-5, juin 2022, 36 p. http://sfhsrfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2022.005.pdf
-------------------------------	---

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Jean-Christophe Blanchard (université de Lorraine), Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre), John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne), Inès Villela-Petit.

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**

SIRET 433 869 757 00016

***Emblèmes et conscience lignagère :
les sceaux des Quincy au XIII^e siècle.
Partie 2 – Les Quincy-Lincoln***

Caroline SIMONET

Résumé

Les Quincy, devenus comtes de Winchester, changèrent leurs armoiries au début du XIII^e siècle. Saer IV de Quincy et son épouse Marguerite de Beaumont firent graver leur nouveau blason sur leurs sceaux, n'hésitant pas à l'associer à la quintefeuille du défunt Robert IV de Beaumont, comte de Leicester, et aux armes de leur affin Robert FitzWalter. Malgré une extinction assez rapide du lignage par voie masculine, les petites-filles du couple fondateur s'approprièrent les mâcles de Winchester et la quintefeuille de Beaumont sur leurs sceaux. Certains membres de cette famille semblent par ailleurs s'être inspirés des sceaux comtaux de Saer IV et Marguerite pour leurs propres matrices. Mais le lignage des Quincy n'était pas monolithique : les maisons aristocratiques avec lesquelles il a contracté des unions ont également influencé les choix emblématiques de ses membres. Ce deuxième article se concentre sur les Quincy et leur parentèle de Chester, héritiers du comté de Lincoln.

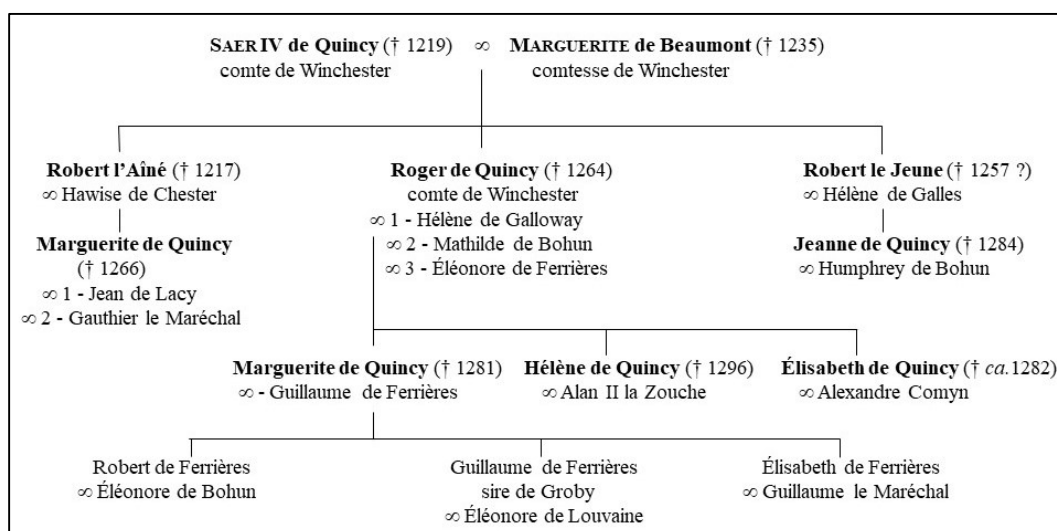
English abstract

***The Quincy Seals in the Thirteenth Century. Models and emblems.
Second part: the Quincy, earls of Lincoln***

The Quincy, earls of Winchester, changed their blazon at the beginning of the Thirteenth century. This new coat of arms was engraved on the seals of Saer IV de Quincy and his wife Margaret de Beaumont, together with the cinquefoil of Robert IV de Beaumont, earl of Leicester, and their cousin Robert FitzWalter's armories. The lineage disappeared quickly but some granddaughters of the founders kept using the mascles of Winchester and the cinquefoil of Leicester. A few members of the family were also probably inspired by Saer IV and Margaret's seals for the conception of their own matrices. The Quincy lineage was not hermetic to other influences: marriages with different aristocratic families introduced some new emblems and models on the seals of the Quincy. This second article is dedicated to the Quincy and the Chester, heirs of the earldom of Lincoln.

Dans un premier article, nous avons évoqué Saer IV de Quincy, aristocrate anglo-écossais qui portait à l'origine un blason *à la fasce et au lambel*¹. Il changea radicalement ces armes pour en adopter de nouvelles à une date indéterminée après 1207, année où le roi Jean sans Terre l'érigea comte de Winchester : son blason serait désormais *de gueules à sept mâcles d'or accolées*². Les mâcles se multiplièrent dès lors aussi bien sur les sceaux de Saer de Quincy († 1219) que sur ceux de son épouse Marguerite de Beaumont († 1235), sœur et co-héritière de Robert IV, comte de Leicester († 1204). Si le nom des Beaumont s'éteignit en Angleterre avec ce dernier, il transmet en revanche à ses sœurs la quintefeuille, son emblème personnel. Le nom de Quincy tomba à son tour rapidement en quenouille : les fils de Saer et Marguerite engendrèrent uniquement des filles (*voir généalogie 1*)³. Pourtant le blason à sept mâcles des Winchester fut loin d'être une marque héraldique provisoire : il se perpétua auprès de certains descendants et affins du couple, de même que la quintefeuille de Leicester. Dans quelle mesure les sceaux du couple exercèrent-ils une influence sur les choix emblématiques mais aussi sigillaires de leur lignage ? Nous présenterons les sceaux de certains héritiers des Winchester afin d'éclairer les logiques de transmission des emblèmes et de circulation des modèles sigillaires au sein de cette famille. Après une brève présentation des sceaux du couple fondateur de la lignée, ce deuxième article traitera de la maison du fils premier né du couple, Robert de Quincy dit l'Aîné⁴.

Généalogie 1 : les Quincy au XIII^e siècle



1. Sur le parcours de ce personnage, voir George Edward COKAYNE, Geoffrey H. WHITE (éd.), *The Complete Peerage, or a history of the House of Lords and all its members from the earliest times, volume XII, part 2 : Tracton to Zouche*, 2^e éd., Londres, 1959, p. 745-751.

2. Caroline SIMONET, « Armoiries, sceaux et prosopographie. Remarques autour des origines des Quincy, comtes de Winchester », *RFHS – Études en ligne*, 2021-3, mars 2021, 24 p.

3. Les généalogies sont simplifiées : tous les enfants et toutes les unions ne sont pas mentionnés.

4. Ce sobriquet le distingue de l'un de ses frères cadets, également prénommé Robert (dit le Jeune).

I. SAER IV DE QUINCY ET MARGUERITE DE BEAUMONT :
AUX ORIGINES DES MACLES ET DE LA QUINTEFEUILLE

Nous ne détaillerons pas ici les sceaux de Saer IV de Quincy. Rappelons seulement l'indéniable qualité de gravure des matrices. Signalons également que la nature biface du second grand sceau du comte de Winchester est la marque des puissants qui n'hésitent pas à valoriser à la fois leur rang au droit et leur office au revers, ce qui n'est pas sans évoquer les grands sceaux royaux d'Angleterre qui en constituaient sans doute le modèle type (*fig. 1*)⁵.



1. Grand sceau biface de Saer IV de Quincy, comte de Winchester, utilisé après 1207 (77 mm). Originaux, Oxford, Magdalen College, Brackley A.2. Tous droits réservés au Magdalen College.

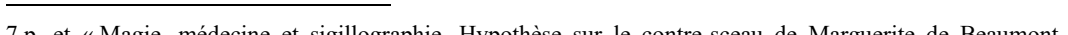
Ce sceau était prestigieux par ses dimensions, son iconographie, son caractère biface et sa gravure soignée. Les matrices se révélaient à la hauteur du rang auquel Saer IV était parvenu grâce au legs paternel – augmenté des biens de la branche aînée des Quincy, éteinte (*voir généalogie 2*) –, à son réseau lignager, à ses talents de conseiller royal, à ses aptitudes militaires et à l'héritage inespéré de son épouse Marguerite de Beaumont.

Plus que les sceaux de Saer IV de Quincy, ceux de cette dernière sont renommés en France (*fig. 3*). Les lecteurs de notre Revue connaissent bien les sceaux des sœurs Amicie et Marguerite de Beaumont auxquels plusieurs articles ont été consacrés dans ses pages⁶.

5. Sur cette question du sceau biface, voir Jörg PELTZER, « Making an impression : seals as signifiers of individual and collective ranks in the upper aristocracy in England and the Empire in the thirteenth and fourteenth centuries » dans Philipp R. SCHOFIELD (éd.), *Seals and their Context in the Middle Ages*, Oxford, 2015, p. 63-76 (ici p. 67-68). Les sceaux de Saer IV sont fréquemment cités dans les travaux britanniques ; voir notamment George HENDERSON, « Romance and politics on some medieval English seals », *Art History*, vol. 1, n° 1, mars 1978, p. 26-44 (notamment p. 31-34 et 37-38) et surtout le récent article de Nicholas VINCENT, « The seals of Robert Fitzwalter. Heraldry, kinship and display among the Magna Carta barons » dans John CHERRY, Jessica BERENBEIM, Lloyd de BEER (éd.), *Seals and status: the power of objects*, Londres, 2018, p. 84-94.

6. Pierre BONY, « Les sceaux des deux sœurs de Beaumont-Leicester, Amicie et Marguerite, au début du XIII^e siècle », *RFHS*, t. 60-61, 1990-1991, p. 31-45. Philippe JACQUET, « Le sceau de Marguerite de Beaumont-Leicester, dame de Quincy, comtesse de Winchester (1233). Analyse tomographique », *RFHS*, t. 83-85, 2013-2015, p. 195-200. Caroline SIMONET, « Intailles et invocations magiques. L'exemple du contre-sceau de Marguerite de Beaumont, comtesse de Winchester (1233) », *RFHS – Études en ligne*, 2017-1, octobre 2017,

Simon de Senlis ∞ 1 - Mathilde de Huntingdon - 2 ∞ David Ier d'Écosse



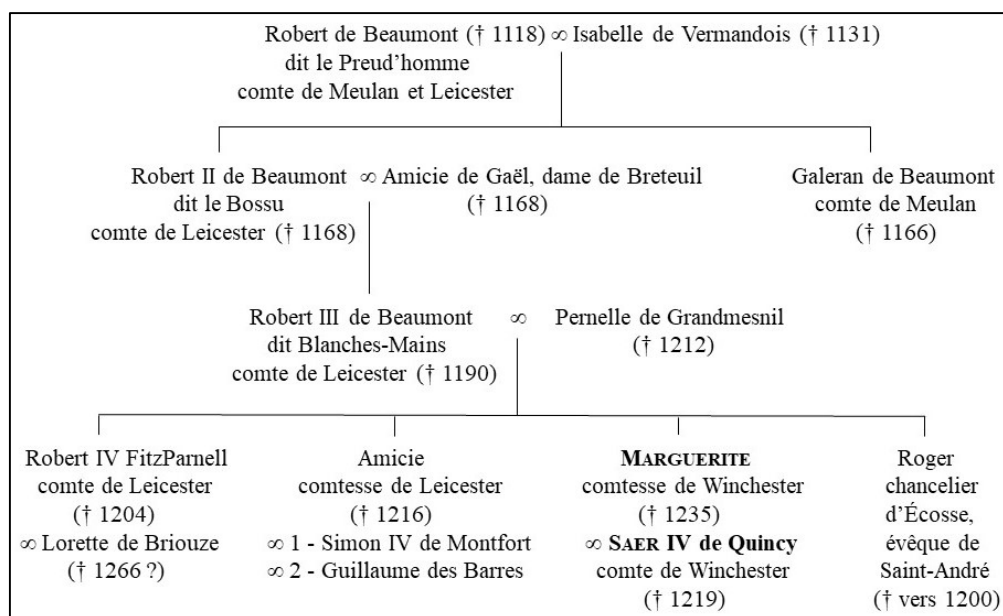
7. Signalons notamment Geoffrey H. WHITE, « The Beaumont Seals in the British Library Catalogue », *Notes and Queries*, 11th ser., cli, 1926. Charles BOYER, « Les sceaux de Simon de Montfort », *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, 1955-1956, p.187-189. Nicolas CIVEL, « Sceau et armoiries de Simon, comte de Leicester », *RFHS*, t. 66, 1996, p. 83-106. Laurent MACE, *La majesté et la croix. Les sceaux de la maison des comtes de Toulouse (XII^e-XIII^e siècle)*, Toulouse, 2019, p. 195-215. Voir également David CROUCH, *The Beaumont Twins. The Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Cambridge, 1982, « The Historian, Lineage and Heraldry, 1050-1250 » dans *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England*, éd. Peter COSS, Maurice KEEN, Woodbridge, 2002, p. 17-37 (ici p. 29-33) et *The birth of Nobility. Constructing Aristocracy in England and France, 900-1300*, Harlow, 2005, p.156-162 ; Pierre BONY, *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235)*, Paris, 2002, p. 45-47, 65-67, 84-85, 89-90 et 102 ; Jean-François NIEUS, « L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160 », *Journal des savants*, 2017, p. 93-155 (ici p. 127-131).

9. CROUCH, *The Beaumont Twins...* (cité n. 7), note 926 p. 212 et *The birth of Nobility...* (cité n. 7), p. 159.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2022-5

4

Généalogie 3 : ascendance et fratrie de Marguerite de Beaumont



En anglais, la proximité phonétique entre le prénom de la dame et ce meuble héraldique est plus marquée qu'en français : Pernelle se dit Parnel ou Paynel¹⁰. Cependant Nicolas Civel a fait remarquer que la panelle héraldique offre une figure très éloignée de la quintefeuille : elle ressemble à un cœur ou à un as de pique inversé¹¹. Par ailleurs, la panelle est un meuble que l'on rencontre essentiellement en Espagne¹². Selon David Crouch, c'est après avoir reçu le comté de Leicester que Robert IV, fils de Robert III Blanches-Mains et de Pernelle, aurait adopté la quintefeuille comme emblème. Cet usage ne se traduit pas sur les sceaux que le comte utilisa en 1195, bien qu'ayant hérité depuis quatre ans du comté (fig. 2). Mais Robert IV a pu disposer d'autres sceaux, peut-être à caractère privé, marqués de la quintefeuille¹³. Par ailleurs, l'écu et le sceau ne sont pas les seuls supports d'emblèmes : vêtements, tentures, bannières, sculptures, vitraux ou encore enluminures pouvaient en être ornés.

10. Cette quintefeuille rappelle la partenelle, ou grande camomille. Connue depuis l'Antiquité dans la pharmacopée, semblable à une marguerite, cette fleur est appelée aussi « bouton d'argent ». Si l'on note que la quintefeuille des Leicester était d'argent, aucune donnée n'étaye un quelconque rapprochement entre cette plante et le prénom de Pernelle/Pétronille. En revanche l'anagalis, petite fleur à cinq pétales, s'appelle *pimpernel* en anglais – sans lien avec notre pimprenelle française –, terme dont la consonnance est cousine de Pernelle (FOX-DAVIES, *A complete Guide...*, cité n. 9, p. 268). Enfin on remarque dans le *Parliamentary Roll* par exemple, que Jean Paynel (n° 676) portait un blason *de gueules à la quintefeuille d'argent* ; si l'on admet que la fleur évoque une *pimpernel*, elle fut probablement choisie par Jean Paynel pour former des armoiries parlantes. Voir la publication récente de cet armorial : Michel POPOFF (éd.), *Parliamentary Roll. Documents d'héraldique médiévale*, vol. 14, Paris, 2020.

11. CIVEL, « Sceau et armoiries... » (cité n. 7).

12. Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1993 (2^{de} édition), p. 159.

13. James Robinson PLANCHE, *The Pursuivant of Arms*, Londres, 1859, p. 106. William SMITH ELLIS, *The Antiquities of Heraldry*, Londres, 1869, p. 196 et 234 (l'auteur attribue par erreur à Robert IV le surnom de « Bossu » de son grand-père Robert II).



2. Grand sceau équestre et sceau secret de Robert IV de Beaumont, dit FitzParnell ou de Breteuil, comte de Leicester, utilisés en 1195 (70 mm et 30 mm). Moulages, Arch.nat. Sc/D 10161 et 10161 bis (tous droits réservés aux Archives nationale, Paris).

Le grand sceau de Robert IV offre une configuration assez classique : le rang du sigillant est magnifié par l'équestre de guerre et son titre comtal figure dans la légende (*sigillum Roberti comitis Leicestrie*, soit « sceau de Robert, comte de Leicester »)¹⁴. Le cavalier brandit une épée et porte un écu de profil où l'on distingue peut-être un motif en damier. En revanche, le sceau secret utilisé en contre-sceau sort de l'ordinaire : il est exclusivement consacré à ses ancêtres féminines¹⁵. La légende renvoie à la seigneurie de Breteuil, héritée de sa grand-mère Amicie de Gaël, dame de Breteuil¹⁶ (*secretum Roberti de Breteuil*, soit « [sceau] secret de Robert de Breteuil ») ; l'écu échiqueté gravé au centre de la matrice vient des Vermandois, famille de sa bisaïeule Isabelle (*voir généalogie 3*)¹⁷. L'attachement de Robert à sa mère se traduisait également au travers de la titulature qu'il adoptait souvent dans les actes : FitzParnell (soit « fils de Pernelle »).

La comtesse Pernelle était généralement nommée « de Grandmesnil » dans les actes, et non « de Beaumont », signe de la haute idée qu'elle se faisait de son lignage¹⁸. Elle est décrite dans les chroniques comme ayant un caractère fort, ce que les auteurs déplorent ou valorisent en fonction de leur vision du rôle des femmes dans la société de cette deuxième moitié du XII^e siècle, mais aussi de leur engagement politique, opposé ou proche de celui des Beaumont. Un épisode illustre la personnalité de la dame. En 1173, à la suite de la défaite à Fornham du comte Robert III Blanches-Mains, révolté contre Henri II

14. AN, sc/D 10161.

15. AN, sc/D 10161 bis.

16. Selon Orderic Vital, Amicie de Gaël avait été fiancée à Richard, bâtard d'Henri I^{er} Beauclerc, mort dans la Blanche Nef (Marjorie CHIBNALL, *The ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, 6 vol., Oxford, 1969-1980, t. 6, livre XII, p. 331).

17. Sur l'influence héraldique des Vermandois, voir NIEUS, « L'invention des armoiries... » (cité n. 7).

18. *Ibidem*, p. 285-286.

Plantagenêt, le couple de Leicester était sur le point d'être capturé, rattrapé lors de la traversée d'une rivière. Selon certains chroniqueurs, la comtesse aurait jeté de rage dans les flots son anneau, orné d'une gemme, afin qu'il ne profitât pas aux vainqueurs¹⁹. La sigillographe se plaît à imaginer qu'il s'agissait d'une bague sigillaire avec une intaille sertie : sa perte dans le tourbillon des flots évitait à Pernelle que l'adversaire, en plus d'accaparer un butin, en fit un usage diplomatique malintentionné. Mais il s'agit là de conjectures : aucune source rapportant les faits n'évoque la qualité sigillaire du bijou.

Toujours est-il que le contexte de valorisation matrilineaire chez Robert IV, notamment sur ses sceaux et dans sa titulature, joue en faveur de l'interprétation de David Crouch : la paternité de la quintefeuille revient au dernier Beaumont qui l'aurait porté en hommage à sa mère. Cela étant, cette lecture ne s'oppose en rien à l'hypothèse de Bony : Robert IV a pu se réapproprier un vieil emblème lignager tombé en désuétude qui offrait l'avantage d'évoquer sa mère. On retrouve la quintefeuille chez les Montfort, issus d'Amicie de Beaumont, sœur aînée de Marguerite. Elle avait épousé Simon IV de Montfort et avait transmis le comté de Leicester à ce lignage qui se distinguait par son lion à queue fourchée (voir *généalogie* 3). Certains vassaux des Montfort n'hésitaient pas à porter la quintefeuille. Elle serait même devenue un signe de ralliement pour les partisans de Simon VI de Montfort lors de la Seconde Guerre des barons (1264-1267) qu'il mena contre Henri III (1216-1272)²⁰. Cependant, c'est le devenir de la quintefeuille chez les Quincy qui nous intéressera ici.

Revenons aux sceaux de Marguerite de Beaumont, sœur et co-héritière de Robert IV. Elle délaissa le glorieux échiqueté de Vermandois sur son grand sceau comtal, préférant déployer spectaculairement les nouvelles armes de Quincy sur deux magnifiques chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, malheureusement aujourd'hui perdus et connus seulement par les empreintes qu'ils ont produites (fig. 3)²¹.

Sur le grand sceau probablement utilisé dès 1207-1210²², la légende précise nettement la nouvelle qualité de la sigillante : *sigillum Margarete de Quinci, comitisse Wintonie*, soit « sceau de Marguerite de Quincy, comtesse de Winchester ». L'image montre la dame debout, tournée de trois-quarts à gauche, tête flanquée de deux petites étoiles, sous un dais architecturé surmonté de merlons qui repose à droite de l'image sur une tour, évocation de

19. Susan M. JOHNS, *Noblewomen, aristocracy and power in the twelfth-century Anglo-Norman realm*, Manchester, 2003, p.19-20. Selon d'autres auteurs médiévaux, la perte du bijou serait involontaire, fruit d'une traversée chaotique de la rivière.

20. CIVEL, « Sceau et armoiries... » (cité n. 7), p. 98. FOX-DAVIES, *A complete Guide...* (cité n. 9), p. 268. Pierre BONY (« Les sceaux des deux sœurs... », cité n. 6, p. 35) signale qu'en 1255 Laure de Montfort, en plus d'arborer deux écus aux armes paternelles, tenait à la main non pas une fleur de lys mais une quintefeuille (AN, sc/St 2963). Nous n'approfondirons pas ici cette branche du lignage et renvoyons à Pierre BONY, « De l'honneur d'être Montfort au début du XIV^e siècle : le grand sceau de Jeanne de Bretagne-Montfort, dame de Cassel », *RFHS*, t. 54-59, 1984-1989, p. 126-130 ; Jean-Luc CHASSEL, « Le nom et les armes : la matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droits et culture*, t. 64, 2012-2, *Onomastique, droit et politique*, p. 117-148 ; MACE, *La majesté et la croix...* (cité n. 7), du même « Le sceau de majesté de Simon V de Montfort, comte de Toulouse, *princeps et monarcha* (1216-1218) » dans Martin AURELL, Gregory LIPPIATT, Laurent MACE (éd.), *Simon de Montfort (c. 1170-1218). Le croisé, son lignage et son temps*, Turnhout, 2020, p. 141-160 et, dans le même ouvrage, Catalina GIRBEA, « Les Montfort et l'héraldique imaginaire », p. 257-267.

21. Arch.nat. Sc/N/56, Birch 6700. Le moulage du British Museum référencé par Birch est en ligne dans la base *Disig.org*, sceau n° 10009991 (consulté le 11/08/2021).

22. GIL, « L'art sigillaire... » (cité n. 6), p. 206.

l'entrée d'une place forte²³. Elle est coiffée d'un touret et peut-être d'un voile²⁴, les épaules couvertes d'un splendide manteau orné d'un fermail et doublé de vair, habillée d'une robe au modelé très lisse, près du corps, ceinturée et parsemée de mâcles²⁵. Celles-ci figurent également sur un écu en toupie suspendu, au niveau de son visage, à la branche d'un arbre qui se déploie sur la gauche. La dame pointe cet écu de l'index de sa main gauche mais aussi avec le fleuron qu'elle tient dans sa main droite, comme par fierté d'avoir assuré la continuité du lignage avec ses multiples grossesses. Sous cet écu de Quincy, un second est gravé, aux armes du cousin de son époux, Robert FitzWalter (*voir généalogie 2*). Sur son premier grand sceau équestre, Saer IV avait déjà fait figurer le blason de son parent dont l'un des sceaux équestres en retour portait les armes anciennes des Quincy²⁶. Saer et Marguerite ont donc tous les deux valorisé les armes de cet affin sur leurs grands sceaux, matrices les plus prestigieuses parmi celles qu'un sigillant possédait.



3. *Grand sceau et contre-sceau de Marguerite de Beaumont, comtesse de Winchester, utilisés en 1207 (?) - 1233 (82 mm / 51 mm et 33 mm).*
Moulages, Arch.nat. Sc/N/56 et 56/bis (tous droits réservés aux Archives nationales, Paris).

23. Sur cette architecture et la présence de rinceaux, voir BONY, « Les sceaux des deux sœurs... » (cité n. 6) et GIL, « L'art sigillaire... » (cité n. 6). On veillera toutefois à ne pas surinterpréter la présence d'arbres sur les sceaux de dames dans l'Angleterre du XIII^e siècle. C'est un ornement très courant outre-Manche, renvoyant à la fonction attendue des épouses : perpétuer la lignée, symbolisée par l'arbre (on pensera à l'arbre de Jessé).

24. Il peut s'agir aussi d'une tresse.

25. À ma connaissance, il s'agit du plus ancien sceau recensé figurant une dame revêtue d'une robe armoriée. Sur les vêtements armoriés, voir Laurent HABLLOT, « Revêtir l'armoirie. Les vêtements héraldiques au Moyen Âge », *Espacio, tiempo y forma. Serie VII – Historia del Arte*, n° 6, 2018, p. 55-88, notamment p.73-74 pour les robes des dames.

26. VINCENT, « The seals of Robert Fitzwalter... » (cité n. 5). Paul D. A. HARVEY, Andrew MC GUINNESS, *A Guide to British Medieval Seals*, Londres-Toronto, 1996, p. 44-45 et 49-50. Caroline SIMONET, « Emblèmes et conscience lignagère : les sceaux des Quincy au XIII^e siècle. Partie 1 – Saer IV et ses pairs », *RFHS – Études en ligne*, 2022-3, avril 2022, 19 p.

Devenue veuve, Marguerite de Beaumont conserva le titre de comtesse de Winchester qui ne devait revenir à son fils Roger qu'après sa mort en 1235. En 1233, elle utilisait toujours son magnifique grand sceau mais l'accompagnait d'un contre-sceau²⁷. Sertie d'une riche intaille de qualité exceptionnelle, la matrice ne portait pas le nom de la sigillante en légende mais l'invocation magique protectrice AGLA, dont chaque lettre était séparée par une mâcle²⁸.

La multiplication des mâcles, meuble héraldique nouvellement adopté, aussi bien sur les sceaux de Saer IV de Quincy que de Marguerite de Beaumont, fait penser à une héraldique de couple et non à une emblématique strictement masculine imposée ou suggérée à la femme. En délaissant leurs armes d'origine pour en forger de nouvelles, radicalement éloignées non seulement du lambel à la fasce de Quincy mais aussi de l'échiqueté de Beaumont, Saer intégrait son épouse dans le succès familial, politique et financier de leur couple²⁹. Il ne s'agissait plus seulement des armes des Quincy mais de celles du comte et de la comtesse de Winchester, titre créé pour eux par Jean sans Terre en compensation de la perte du comté de Leicester. Leur splendide déploiement sur les sceaux du couple – on pourrait presque dire à parité si l'on ne craignait l'anachronisme – suggère une résolution commune : la comtesse, au même titre que le comte, exhibait la fierté de son nouveau rang, après avoir vu le titre de comtesse de Leicester lui échapper au début de l'année 1207 au profit de sa sœur Amicie et de son neveu Simon V de Montfort³⁰.

Ce grand sceau fut probablement gravé peu de temps après l'attribution du titre comtal à la fin de l'année 1207 et certainement avant le veuvage de la dame en 1219³¹. La présence de l'écu aux armes de Robert FitzWalter semble compenser sa disparition sur le nouveau grand sceau double de Saer IV qui l'avait fait figurer sur son premier sceau équestre³². Sans un écu échiqueté de Beaumont, les origines de la comtesse Marguerite paraissent à première vue absentes. Cependant un motif important orne la voûte à merlons : la quintefeuille de Roger IV de Leicester. Pierre Bony a montré que l'apparition de la quintefeuille coïncide, sur le second sceau de sa sœur Amicie, avec l'héritage de leur frère³³. Entre 1204 et 1208, Amicie, devenue comtesse de Leicester, fit graver une nouvelle matrice où l'emblème du dernier Beaumont figurait à trois reprises aux côtés de sa figure en pied (*fig. 4*). La comtesse se tenait sous un dais architecturé, peut-être orné de merlon – le dessin qui nous fait connaître ce sceau n'est pas assez détaillé pour l'affirmer³⁴. Elle pointait du doigt un écu

27. Arch.nat. Sc/N/56/bis.

28. SIMONET, « Intailles et invocations magiques... » et « Magie, médecine et sigillographie... » (cités n. 6).

29. Certains auteurs suggèrent que les mâcles de Quincy dérivent de l'échiqueté de Beaumont mais cette interprétation s'appuie sur une lecture erronée des armes du comte Robert IV, présentées parfois au XVI^e siècle comme un losangé. Voir SIMONET, « Armoiries, sceaux et prosopographie... » (cité n. 2), p. 8-13.

30. David CROUCH, « The Battle of the Countesses: the Division of the Honour of Leicester, March-December 1207 » dans Paul DALTON, David LUSCOMBE (dir.), *Rulership and Rebellion in the Anglo-Norman World, c.1066-c.1216. Essays in honour of Professor Edmund King*, Farnham-Burlington, 2015, p. 179-211. Marguerite hérita en revanche de la moitié des biens de son frère.

31. Si la plupart des empreintes sont postérieures à la mort de Saer IV, l'une est appendu à un acte (Magdalen College, Brackley Charter B.I 80) peut-être rédigé de son vivant vers 1207-1210 d'après Marc GIL, « L'art sigillaire... » (cité n. 6), p. 206. Toutefois l'acte est daté de 1220 environ dans HENDERSON, « Romance and politics... » (cité n. 5), p. 33. Par ailleurs, on remarque que les écus en toupie sont d'un style très proche de celui aux armes des Quincy gravé sur la matrice en argent de Robert FitzWalter (VINCENT, « The seals of Robert Fitzwalter... », cité n. 5).

32. Cette hypothèse suppose que le comte et la comtesse firent graver leurs sceaux en même temps.

33. BONY, « Les sceaux des deux sœurs... » (cité n. 6), p. 34-36.

34. BnF, ms. lat. 5441-1, p. 260.

suspendu à un rinceau arboré marqué du blason des Montfort (*au lion à la queue fourchée*). Bien que l'on ne connaisse ce sceau qu'au travers d'une reproduction, on remarque que la composition de son image est similaire à celle du sceau de la comtesse de Winchester. Marguerite a-t-elle imité le sceau d'Amicie ? Si tel était le cas, ce choix soulignerait la fierté de la nouvelle comtesse de Winchester d'avoir égalé sa sœur, après son échec lors de la succession du comté de Leicester. Cela serait également un indice en faveur d'une gravure précoce de la matrice, dès les années 1207-1210.



4. *Second grand sceau d'Amicie de Beaumont, comtesse de Leicester et sœur de Marguerite* (après 1204), connu d'après un dessin.

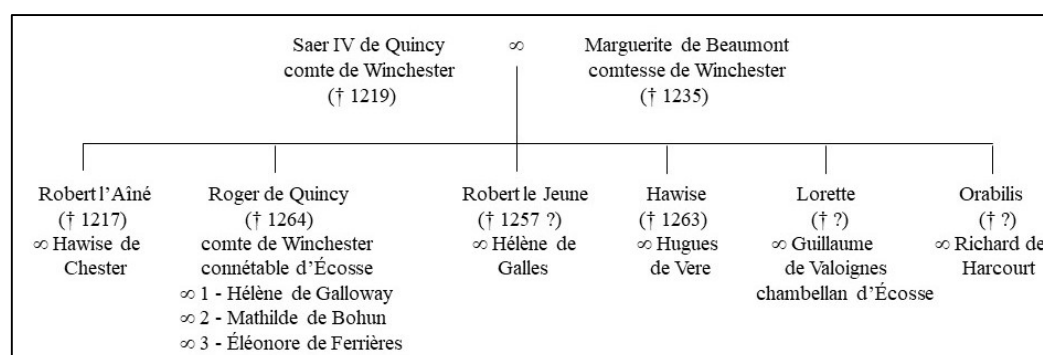
BnF, ms. lat. 5441-1, p. 260 (tous droits réservés à la Bibliothèque nationale de France).

Sur le sceau de Marguerite, on pourrait croire la quintefeuille fraternelle noyée dans la riche emblématique des *mâcles* de Winchester et des *chevrons à la fasce* de FitzWalter. Or sa position dans l'axe central de l'image, au-dessus de la tête de la dame, la valorise. Elle semble protéger la figure de la sigillante, au même titre que le dais architectural sous lequel elle se tient. La fierté d'être comtesse de Winchester, qui s'exprimait par les *mâcles*, n'occultait pas l'attachement de la dame à son lignage. La quintefeuille était peut-être aussi un moyen de soutenir ses prétentions sur le comté de Leicester qu'elle contesta longtemps à sa sœur et à son neveu³⁵. Enfin elle rappelait qu'une partie des châteaux aux mains de son couple venait des Beaumont.

35. Gregory LIPPIATT, *Simon V of Montfort and Baronial Government, 1195-1218*, Oxford, 2017 (notamment le chapitre 4). Nicholas VINCENT, « Exiled Hero or Absconding Alien ? Simon V de Montfort in England » dans AURELL, LIPPIATT, MACE (éd.), *Simon de Montfort...* (cité n. 20), p. 105-140. Pernelle de Grandmesnil, qui s'éteignit en 1212, réclama également l'héritage de Leicester en tant que douairière de Beaumont (KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...*, cité n. 6, p. 160-162). Par ailleurs, on remarque que les prénoms donnés aux enfants du couple (voir *généalogie 4*), dont beaucoup sont nés après la mort du comte de Leicester Robert IV, viennent en grande partie des Beaumont : si Robert, prénom donné à l'aîné de la fratrie, se trouve aussi bien chez les comtes de Leicester que chez les Quincy, Roger était le prénom du frère cadet de Marguerite (l'évêque de Saint-André), l'une de ses tantes s'appelait Hawise (mariée au comte de Gloucester Guillaume FitzRobert) et sa belle-sœur, veuve de son frère Robert IV, se prénommaient Lorette. Le prénom de la mère de son époux Saer IV, Orabilis, ne fut donné qu'à l'une des plus jeunes filles du couple. Cette onomastique

On le voit, Saer IV de Quincy et son épouse Marguerite de Beaumont possédèrent des sceaux prestigieux en adéquation avec leur rang comtal et offrant une emblématique riche. Le blason à sept mâcles, comme la quintefeuille, devait connaître une certaine postérité dans le lignage issu du couple. En effet, de nombreux enfants assurèrent la descendance du comte et de la comtesse : il semblerait que sept au moins atteignirent l'âge adulte et, pour la plupart, contractèrent un mariage (*voir généalogie 4*). Afin de faciliter la compréhension de l'héritage emblématique de Saer IV de Quincy et Marguerite de Beaumont, seule la branche issue du fils aîné sera abordée ici. Les autres fils et leurs lignées seront abordés dans un article à venir³⁶.

Généalogie 4 : descendance de Saer de Quincy et Marguerite de Beaumont (1^{re} génération)



**II. LA LIGNEE DE ROBERT DE QUINCY L'AÎNÉ :
LES PREMIERS SUCCES DES MACLES ET DE LA QUINTEFEUILLE**

Robert, l'aîné de la fratrie de Quincy, trépassa en 1217, avant son père Saer IV. Il fut malencontreusement empoisonné par un moine qui lui administra un médicament mal dosé³⁷. Ce décès soudain explique peut-être que sa mère Marguerite de Beaumont fit graver, quelques années plus tard, une invocation magique sur son contre-sceau : *agla* apparaît dans certaines formules destinées à protéger des empoisonnements³⁸. Sur une enluminure de son *Histoire des Anglais*, Matthieu Paris attribua à Robert l'Aîné le même blason qu'à Saer IV : *de gueule à sept mâcles d'or accolées*³⁹. Était-ce par commodité d'identification

venue des Beaumont semblait inscrire les Quincy dans la lignée des comtes de Leicester, comme s'ils en étaient les successeurs naturels. Sur cette question, voir CHASSEL, « Le nom et les armes... » (cité n. 20).

36. Nous n'évoquons pas les filles de Saer IV de Quincy et Marguerite de Beaumont car nous ignorons tout de leurs sceaux.

37. Grant G. SIMPSON, *An Anglo-Scottish baron of the thirteenth century : the acts of Roger de Quincy, Earl of Winchester and Constable of Scotland*, Thèse, Université d'Edimbourg, 1966, p. 23. Doris Grace ROTH, « Robert de Quincy, Eldest Son of the First Earl of Winchester », *The Genealogist*, vol. 5-2, 1984, p. 221-225.

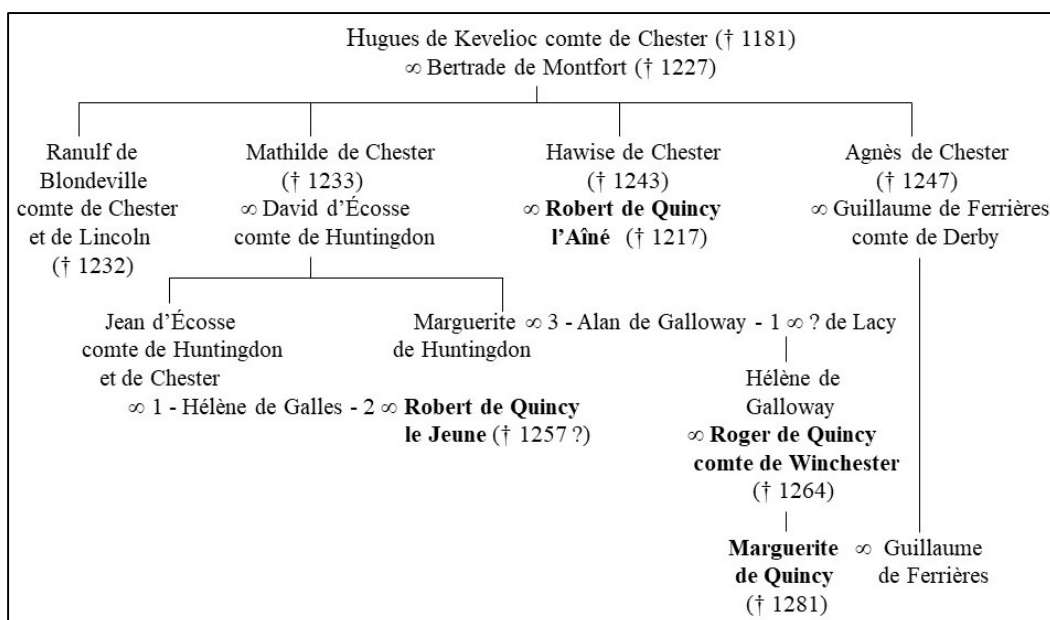
38. Claude LECOUEUX, *Dictionnaire des formules magiques*, Paris, 2014, p. 50-51. SIMONET, « Magie, médecine et sigillographie... » (cité n. 6).

39. Matthieu PARIS, *Historia Anglorum*, British Library, Royal MS 14 C VII, fol. 106 r. (le manuscrit est disponible en ligne sur le site de cette institution).

dans sa chronique ? Ou l'aîné des Quincy usa-t-il véritablement de ce blason ? Ne connaissant pas de sceau à Robert l'Aîné, on ne tranchera pas ici.

Robert l'Aîné avait épousé vers 1200-1210 Hawise de Chester, l'une des sœurs de Ranulf de Blondville, comte de Chester et de Lincoln (*voir généalogie 5*)⁴⁰. Ce mariage était singulier : la plus jeune des filles d'Hugues de Kevelioc et Bertrade de Montfort était plus âgée que son mari, dépourvue lors du mariage d'un héritage conséquent et moins bien dotée que ses sœurs car ultime fille à caser⁴¹. Hawise contracta pourtant une union avantageuse, même si les épousailles eurent peut-être lieu avant que Saer IV de Quincy et Marguerite de Beaumont héritent de Robert IV de Leicester et se voient attribuer le comté de Winchester en 1207. Autre singularité d'Hawise : elle est restée veuve après la mort de son époux en 1217⁴².

Généalogie 5 : parentèle des Quincy et des Chester



On s'étonne à première vue que Robert l'Aîné soit uni à la benjamine des Chester. Mais un cousin des Quincy avait épousé une Chester quelques temps auparavant : en 1190, David d'Écosse, comte de Huntingdon, frère des rois d'Écosse Malcolm IV et Guillaume I^{er}, avait

40. JOHNS, *Noblewomen...* (cité n. 19) p. 29 et p. 42 pour la date de l'union. Au sujet des interrogations qu'a soulevé cette union, voir Louise WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century Lincolnshire*, Woodbridge, 2007, p. 29 et suiv.

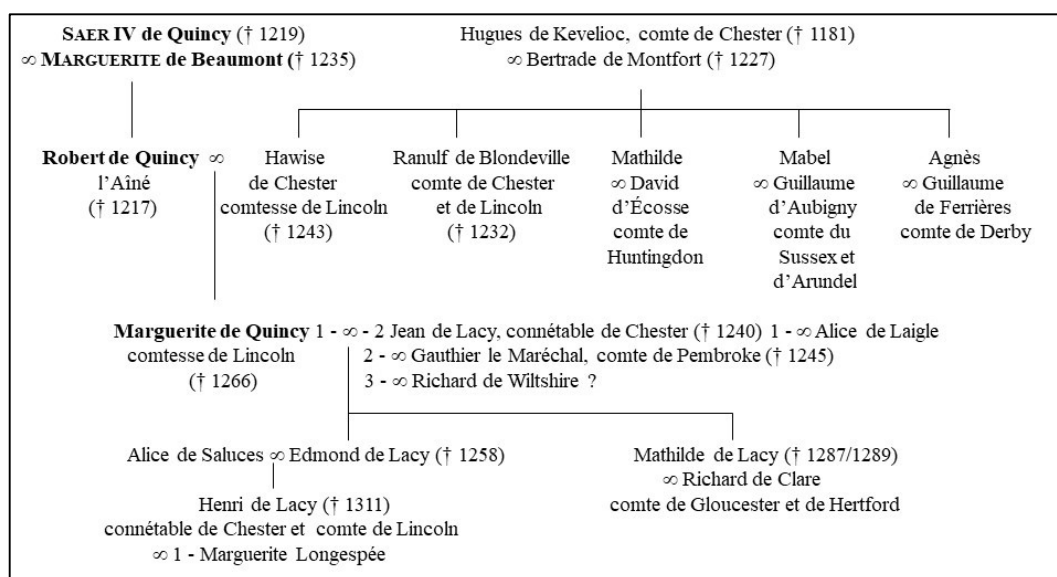
41. Hawise avait probablement dépassé les 20 ans lors du mariage, âge avancé selon les critères d'une époque où les filles de l'aristocratie étaient parfois mariées dès 12 ans. Rien ne laissait envisager qu'elle et ses sœurs hériteraient un jour de leur frère Ranulf de Blondville, mort sans hoirs : celui-ci fut en effet marié deux fois. Voir JOHNS, *Noblewomen...* (cité n. 19), p. 41-42, 54 et 66-67.

42. Ce statut de jeune veuve refusant tout remariage était loin d'être rare dans l'aristocratie de cette époque.

contracté une alliance avec Mathilde, sœur aînée d'Hawise (*voir généalogies 2 et 5*)⁴³. Leur fils Jean d'Écosse, qui hérita à la suite de sa mère du comté de Chester, épousa Héléne de Galles vers 1222 ; celle-ci se remaria l'année même de son veuvage en 1237 avec Robert le Jeune, benjamin des Quincy, malgré l'opposition de son père Léolin le Grand. Une dernière union rapprocha un peu plus les deux lignages l'année suivante : l'un des neveux d'Hawise issu de Chester, Guillaume de Ferrières (fils de sa sœur Agnès), épousa l'une de ses nièces issue de Quincy, Marguerite (fille aînée de Roger de Quincy le connétable d'Écosse).

Nous ne connaissons aucun sceau à Robert de Quincy. Doté de terres par son père – notamment le domaine de Longbuckby, terre ancestrale des Quincy –, adoubé en 1213, engagé comme son père dans les batailles qui ont marqué la révolte des barons en 1215-1217, il a pourtant très probablement possédé un sceau, peut-être équestre⁴⁴. De son mariage avec Hawise de Chester naquit une fille, prénommée Marguerite en l'honneur de sa grand-mère de Beaumont (*voir généalogie 6*)⁴⁵. La promotion de Saer IV au rang de comte de Winchester en 1207 faisait de son fils aîné Robert l'héritier présomptif du titre comtal qui, en l'absence de nouvelles naissances, avait de bonnes chances d'échoir à sa fille. Mais le décès précoce de Robert en 1217, avant son père Saer IV, compromit cet héritage.

Généalogie 6 : fratrie et descendance d'Hawise de Chester



43. Ce lien de parenté n'était pas distendu, malgré son ancienneté. Les Quincy, établis au XII^e siècle dans le Northumberland et en Écosse, restaient au service de leurs cousins les rois d'Écosse. Voir SIMPSON, *An Anglo-Scottish baron...* (cité n. 37) qui, au-delà du connétable Roger, s'intéresse à l'ensemble des Quincy.

44. *Ibidem*, p. 23.

45. Plusieurs filles dans la descendance de Saer de Quincy et Marguerite de Beaumont ont porté le prénom de leur illustre aïeule. On veillera à ne pas confondre Marguerite de Quincy, comtesse de Lincoln, fille de Robert de Quincy et Hawise de Chester, avec ses cousines ou sa grand-mère. C'est malheureusement le cas sur sa fiche *wikipedia* (consultée le 14/04/2022) qui est illustrée avec le dessin du sceau de son aïeule Marguerite de Beaumont, épouse Quincy et comtesse de Winchester, extrait de DEMAY, *Le costume...* (cité n. 6), p. 96.

1. Hawise de Chester : un sceau comtal original

En 1232, longtemps après la mort de Robert de Quincy, sa veuve Hawise de Chester reçut de son frère Ranulf le comté de Lincoln⁴⁶. Le comte de Chester, sans hoirs, avait organisé sa succession en partageant ses biens et titres entre ses sœurs peu de temps avant de mourir⁴⁷. Les sœurs aînées d'Hawise ayant toutes épousé des comtes, sans doute Ranulf a-t-il voulu étoffer la titulature et le patrimoine de la benjamine en lui accordant l'un de ses comtés. Il est probable qu'il entendait également favoriser l'un de ses fidèles vassaux, Jean de Lacy, marié à sa nièce Marguerite de Quincy. En effet, aussitôt la succession de Lincoln confirmée par Henri III, Hawise de Chester transmit le titre à sa fille Marguerite, avec l'accord du souverain ; Jean devint ainsi comte de Lincoln *de jure uxoris*.

Le comté de Winchester avait échappé à la petite Marguerite du fait de la mort prématurée de son père Robert l'Aîné, deux ans avant Saer IV de Quincy : à la disparition de ce dernier en 1219, le titre comtal de Winchester et les terres héritées du comte de Leicester étaient restés à sa veuve Marguerite de Beaumont, étant entendu que le deuxième fils du couple, Roger, en hériterait à sa mort – qui intervint en 1235⁴⁸. Hawise avait dû renoncer au titre de comtesse de Winchester pour elle-même et sa fille⁴⁹. Héritière du comté de Lincoln, elle avait enfin l'occasion de hisser sa fille Marguerite au rang qui devait être le sien à l'origine, celui d'une comtesse. En lui transmettant le comté de Lincoln de son vivant, Hawise s'assurait que les aléas politiques et lignagers ne priveraient pas sa descendance de ce titre. Notons cependant que, si le titre comtal fut transféré, Hawise conserva en revanche les domaines rattachés à l'héritage de Lincoln.

Bien qu'elle fût comtesse de Lincoln pendant quelques mois à peine, Hawise utilisa un sceau mentionnant cette qualité (fig. 5). Un dessin moderne fournit image et légende d'une empreinte aux bords légèrement endommagés mais qui révèle l'usage d'une matrice de grande valeur esthétique⁵⁰. Si l'on en croit cette source secondaire, ce sceau donnait la légende suivante : ✠ SIGILLVM HA... QVINCI . COMITISS... COLNIE (*sigillum Hawise de Quinci, comitisse Lincolnie*, soit « sceau d'Hawise de Quincy, comtesse de Lincoln »). En forme de navette, il montrait une image que l'on devine raffinée : dans un ovale, un cervidé bondit vers la gauche, au milieu de rinceaux. L'ovale, dessiné d'un trait

46. KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...* (cité n. 6), p. 56-59.

47. Le comté de Chester alla à l'aînée Mathilde, mariée au cousin des Quincy, David d'Écosse ; elle le transmit très vite à son fils Jean d'Écosse. Sur les héritières de Ranulf de Chester et leurs mariages, voir JOHNS, *Noblewomen...* (cité n. 19) p. 26 et suiv.. Sur l'héritage de Ranulf de Chester en général, voir KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...* (cité n. 6), p. 38-96.

48. Roger avait cependant hérité d'une partie des terres des Quincy dès 1219 (WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...*, cité n. 40, p. 32-33).

49. SIMPSON, *An Anglo-Scottish baron...* (cité n. 37) p. 25-26. Le renoncement au titre de Winchester fut peut-être négocié par Hawise de Chester avec sa belle-famille ou le roi, moyennant le respect de son veuvage. L'accord fut confirmé par la suite par sa fille Marguerite et son gendre Jean de Lacy en 1230, au prix d'un dédommagement financier du couple. Marguerite obtint toutefois les terres de Longbuckby, fief d'origine des Quincy depuis leur installation en Angleterre. En déshéritant leur petite-fille au profit de leur fils cadet, les Quincy entendaient peut-être s'assurer que les biens resteraient dans le lignage : Roger de Quincy étant déjà adulte, ils évitaient la menace d'une mise sous tutelle royale du comté de Winchester pour cause de minorité de la petite Marguerite, contexte favorable au détournement d'une partie des biens d'un mineur par la Couronne.

50. John Gough NICHOLS (éd.), *Topographer and genealogist*, Londres, 1846, vol. 1, p. 320. Ce sceau est mentionné dans WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...* (cité n. 40), p. 43.

prononcé, était probablement dû au sertissage d'une intaille antique dans la matrice⁵¹. Les deux écoinçons formés en haut et en bas de l'image par l'intaille et la mandorle du filet intérieur accueilleraient deux mâcles, nouveau meuble héraldique des Quincy, comtes de Winchester.



5. Sceau d'Hawise de Chester, veuve de Robert de Quincy l'Aîné, comtesse de Lincoln (à partir de 1232), connu d'après un dessin.
John Gough NICHOLS (éd.), *Topographer and genealogist*, Londres, 1846, vol. 1, p. 320.

Le dessin de ce sceau laisse deviner que la matrice était un objet de prix, sans doute dû à un artisan de talent qui travailla avec soin. Ce n'était pas une réalisation grossière à vocation transitoire, comme on le remarque parfois au XIII^e siècle avec les sceaux d'évêques élus, de moindre qualité artistique que les sceaux d'évêques consacrés⁵². Ainsi une certaine rusticité caractérisait le premier sceau d'évêque élu de Roger de Beaumont, frère de Marguerite de Beaumont, arrivé à la tête du diocèse de Saint-André (voir *généalogie* 3). Par la suite, son sceau d'évêque consacré offrit un bel exemple de sceau épiscopal à la gravure soignée⁵³. La qualité du sceau d'Hawise de Chester semble indiquer que la sigillante avait bien l'intention de continuer à utiliser cette matrice de sceau après avoir transmis le titre comtal de Lincoln à sa fille. D'ailleurs Hawise fut qualifiée de comtesse de Lincoln dans les actes jusqu'à sa mort en 1243⁵⁴.

Veuve depuis 15 ans, Hawise continuait à se dire sur ce sceau « de Quincy » et à porter les mâcles de ses beaux-parents Saer IV de Quincy et Marguerite de Beaumont. Y voir le signe d'un attachement à son défunt mari Robert l'Aîné serait probablement incongru :

51. John Gough NICHOLS, « The Descent of the Earldom of Lincoln, with Notices of the Seals of the Earls », dans *Memoirs illustrative of the History and Antiquities of the County and City of Lincoln*, Londres, 1820, p. 253-277 (ici p. 272).

52. Sur les sceaux d'évêques élus : Caroline SIMONET, « Les sceaux des évêques et des abbés. Des emblèmes dans l'Église », *Histoire et images médiévales*, thématique n°25, mai-juin-juillet 2011, p.70-75.

53. BONY, *Un siècle de sceaux figurés...* (cité n. 7) p. 73. Virginia GLENN, « Thirteenth-Century seals. Tayside, Fife and the wider world », *Tayside and Fife Archaeological Journal*, vol. 5, 1999, p. 146-162 (notamment p. 146-148) et de la même « Glasgow, Italy and France : 13th- and early 14th-century Seals from the Cathedral » dans Noël ADAM, John CHERRY, James ROBINSON (éd.), *Good impressions. Image and Authority in Medieval seals*, Londres, 2008, p. 42-51 (ici p. 42).

54. Il est vrai qu'elle avait conservé les biens hérités de son frère : ils n'allèrent à sa fille qu'après son décès. KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...* (cité n. 6), p. 59 et p. 286-287.

Hawise demanda expressément à être inhumée non pas au prieuré de Clerkenwell à Londres, auprès de son époux Robert, mais au couvent de Stixwold dans le comté de Lincoln, fondé par son aïeule Lucie⁵⁵. Titulature et mâcles étaient-elles un moyen de rappeler ses droits – et ceux de sa fille – sur la succession passée de Saer IV de Quincy et celle à venir de sa belle-mère Marguerite de Beaumont ? À moins que la veuve n'affichât ainsi son puissant réseau familial : à la fois de Chester et de Quincy, elle était apparentée à la plupart des grands lignages comtaux d'Angleterre. Ces emblèmes lignagers, associés à une légende la proclamant comtesse de Lincoln, faisaient de ce sceau un outil performatif. Il contribuait à imposer Hawise dans la société de son temps comme l'héritière de Lincoln, notamment face à Jean de Lacy, gendre ambitieux et bien en cour auprès d'Henri III. L'usage de ce sceau signalait à tous ceux qui en prenaient connaissance d'une part que Jean de Lacy devait son titre comtal à sa belle-mère, d'autre part qu'il n'avait aucun droit sur les terres de Lincoln qui restèrent aux mains d'Hawise jusqu'à sa mort en tant que successeur de son frère Ranulf de Chester.

Intaille et mâcles du grand sceau comtal d'Hawise de Chester ne sont pas sans rappeler le contre-sceau de sa belle-mère Marguerite de Beaumont. Hawise s'est-elle inspirée de ce sceau ? Sa famille de Chester appréciait l'usage sigillaire des intailles. Son père Hugues de Kevelioc († 1181) avait orné ses différents contre-sceaux d'intailles⁵⁶. Sa mère Bertrade de Montfort, décédée en 1227 à plus de 70 ans, venait aussi d'un lignage connu pour ses intailles serties dans les sceaux. Par ailleurs, les Montfort choisissaient souvent une iconographie évoquant la chasse et la forêt, afin de rappeler leur fonction de gruyer⁵⁷. Le choix de cette intaille gravée d'un cerf s'ébattant au sein d'une forêt fut peut-être inspiré à la comtesse par ses origines monfortaines dont nous retrouverons le souvenir sur les sceaux de sa fille Marguerite.

Quelle que fût la portée de l'emploi des mâcles du comte et de la comtesse de Winchester pour Hawise, celle-ci a renoncé aux gerbes de Chester et au lion passant, emblème personnel de son frère Ranulf⁵⁸. Notons que deux mâcles seulement figuraient sur ce sceau, et non le blason complet qui en comporte sept. C'est également le cas sur le contre-sceau que Marguerite de Beaumont utilisait à la même époque : quatre mâcles rythmaient la légende. Ces deux sceaux montrent qu'en 1232-1233 la représentation isolée des mâcles, hors de tout écu, suffisait à désigner clairement le lignage des Quincy. L'adoption du nouveau blason fut donc un succès d'un point de vue de l'identité aristocratique des Quincy, comtes de Winchester.

2. Marguerite de Quincy, comtesse de Lincoln : l'influence des grands-mères

Si le mariage d'Hawise de Chester fut tardif, celui de sa fille unique fut précoce⁵⁹. En 1221, Marguerite de Quincy, peut-être âgée d'une douzaine d'années, épousa Jean de Lacy,

55. WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...* (cité n. 40), p. 43. Sur Lucie, comtesse de Chester : JOHNS, *Noblewomen...* (cité n. 19), p. 59-61.

56. Birch 5809 à 5812. James Robinson PLANCHÉ, « On the Seals of the earls of Chester », *The Journal of the British Archaeological Association*, Londres, 1850, vol. 5, p. 235-252. Thomas Alexander HESLOP, « The Seals of the Twelfth-Century Earls of Chester » dans Alan T. THACKER (éd.), *The Earldom of Chester and its Charters*, *Journal of the Chester Archaeological Society*, vol. 71, 1991, p. 179-197.

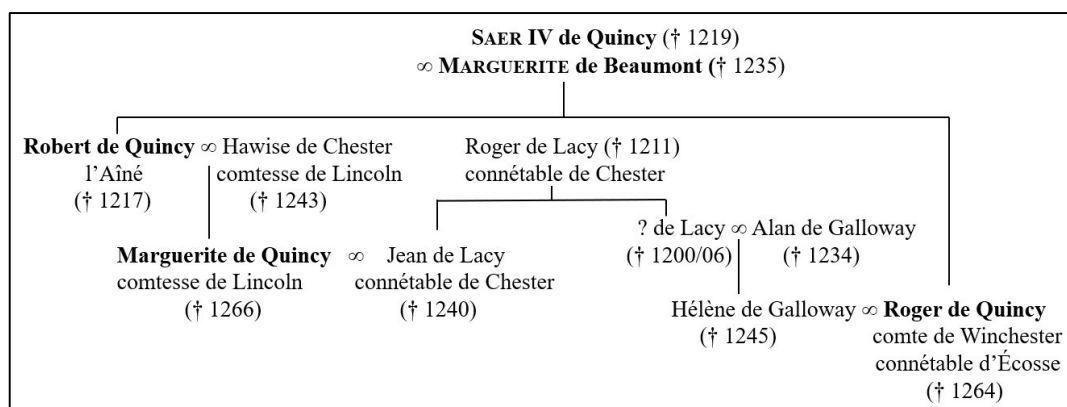
57. CIVEL, « Sceau et armoiries... » (cité n. 7), MACE, *La majesté et la croix...* (cité n. 7) p. 197.

58. Sur les changements d'emblèmes et de sceau de Ranulf de Blondeville : Adrian AILES, « The Knights' Alter Ego : From Equestrian to Armorial Seal » dans ADAM, CHERRY et ROBINSON (éd.), *Good impressions...* (cité n. 53), p. 8-11 (ici p. 10).

59. Sur Marguerite de Quincy, voir WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...* (cité n. 40), p. 43 et s.

connétable héréditaire de Chester. Encore jeune, celui-ci avait fait partie des 25 barons signataires de la *Magna Carta*, aux côtés du grand-père de son épouse, Saer IV de Quincy⁶⁰. Veuf d'un premier hymen, Jean de Lacy contracta donc cette seconde union dans une famille avec laquelle il entretenait déjà des liens. Liens de nature politique avec les Quincy : la révolte contre Jean sans Terre. Liens de nature vassalique et chevaleresque avec les Chester, dont était issue sa belle-mère Hawise : les Lacy tenaient la charge de connétable héréditaire des comtes de Chester et Jean de Lacy participa à la V^e croisade aux côtés du comte de Chester Ranulf de Blondville, frère d'Hawise, et de ses beaux-frères les comtes d'Arundel et de Derby (voir *généalogie 3*)⁶¹ – sans compter Saer IV de Quincy qui y laissa la vie. Notons enfin que la nièce de Jean, Hélène de Galloway, devint – sans doute vers 1223 – la première épouse de Roger de Quincy, l'oncle de sa femme (voir *généalogie 7*).

Généalogie 7 : parentèle des Quincy et des Lacy, connétables de Chester



On connaît deux sceaux à Marguerite de Quincy : un grand sceau (*fig. 6*) recensé par Birch et Ellis, avantageusement complété par la mise en ligne d'une photographie du moulage⁶², et un petit sceau à caractère privé (*fig. 14*). Malgré le mauvais état de l'empreinte d'origine, le moulage du grand sceau révèle des similitudes importantes avec celui de Marguerite de Beaumont, comtesse de Winchester et grand-mère de la sigillante. L'empreinte date du second veuvage de Marguerite, en 1245-1258, mais la matrice peut avoir été façonnée avant, ou ne pas avoir été le premier grand sceau de la comtesse. À peu près à la même époque, la comtesse de Warwick, Éla Longespée, posséda trois grands sceaux différents : un pour chacun de ses mariages (contractés avant 1242 et en 1255), le

60. Notons qu'Hawise de Quincy, l'une des filles de Saer IV de Quincy et Marguerite de Beaumont, épousa Hugues de Vere, fils de l'un des 25 barons, sans doute en 1223 (voir *généalogie 4*).

61. KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...* (cité n. 6), p. 28 et 58.

62. Birch 6676, Roger H. ELLIS, *Catalogue of Seals in the Public Record Office : Personal Seals*, 2 vol., Londres, 1978-1981, P 1640 (mentionné Ellis P suivi du numéro *infra*). La photographie du moulage (PRO 23/3215) est disponible en ligne sur le site des National Archives (consulté le 09/08/2021). On trouve également une description dans WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...* (cité n. 40), p. 64-65 et Adrian AILES, « Armorial Portrait Seals of Medieval Noblewomen. Examples in the Public Record Office » dans John CAMPBELL-KEASE (éd.), *Tribute to an Armorialist*, Londres, 2000, p. 218-233 (ici p. 223).

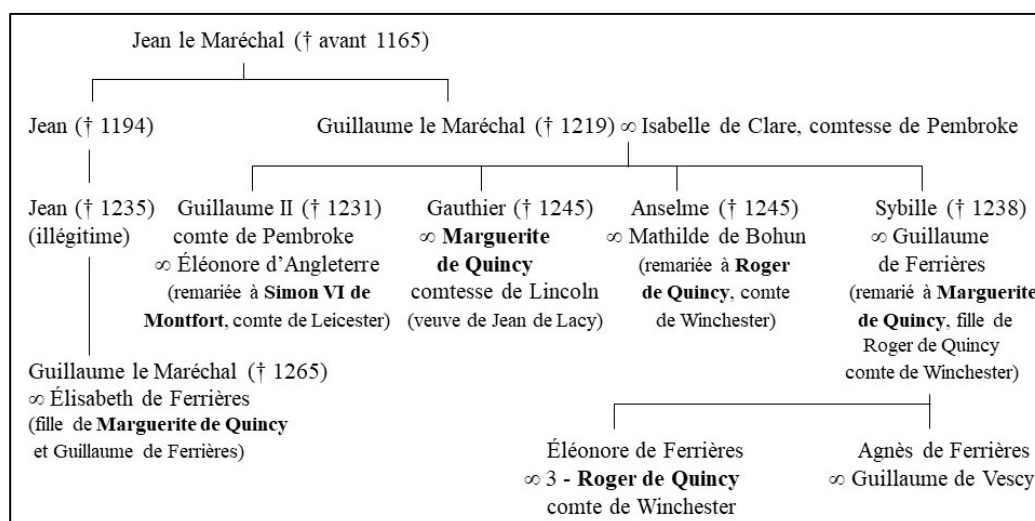
troisième pour son veuvage (1271)⁶³. Plusieurs événements dans la vie de Marguerite de Quincy sont susceptibles d'avoir motivé la gravure d'un grand sceau : son premier mariage avec Jean de Lacy en 1221, la transmission du comté de Lincoln en 1232 – son mari changea de sceau à cette occasion –, son premier veuvage en 1240, son remariage avec Gauthier le Maréchal en 1242 (*voir généalogie 8*), l'héritage des biens maternels après le décès d'Hawise de Chester en 1243. Voyons si le sceau peut nous fournir des indices.



6. Grand sceau de Marguerite de Quincy, comtesse de Lincoln (75 mm / 48 mm), petite-fille de Marguerite de Beaumont et Saer IV de Quincy, comte de Winchester.

Moulage, TNA, PRO 23/3215 (tous droits réservés aux National Archives, Londres).

Généalogie 8 : parentèle des Quincy et des Maréchal



63. Brian KEMP, « Family identity : the seals of the Longespées » dans SCHOFIELD, *Seals and their context...* (cité n. 5), p. 137-150 (ici p. 142). La petite-nièce d'Éla, Marguerite Longespée, épousa Henri de Lacy, petit-fils de Marguerite de Quincy (*voir généalogie 6*).

La sigillante est portraiturée vêtue d'un manteau et d'une robe près du corps qui semble dépourvue de ceinture, coiffée d'un touret. La photographie du moulage mise en ligne ne permet pas de discerner les détails d'une empreinte très usée et à la légende défailante, ce qui nous prive d'un précieux indice, à savoir la mention ou non de ses titres comtaux de Lincoln puis de Pembroke. Selon Nichols, la robe était ornée des armes de Lacy (un écartelé à la bande brochante et au lambel)⁶⁴.



7. Sceau d'Hélène de Quincy, veuve d'Alan la Zouche utilisé en 1280-1296, remontant peut-être à son mariage vers 1240 (41 mm / 27 mm). La robe et l'écu de gauche sont aux armes de la Zouche (un besant), l'écu de droite porte la quintefeuille de Leicester.
Moulage, Arch.nat. Sc/N/603 (tous droits réservés aux Archives nationales, Paris).

8. Sceau d'Agnès de Ferrières, épouse de Guillaume de Vescy vers 1240 (70 mm / 41 mm ?). La robe et l'écu de gauche sont aux armes de Vescy (à la croix), l'écu de droite est de Ferrières.
W. GREENWELL, C. H. HUNTER BLAIR, *Catalogue of the Seals in the Treasury of the Dean and Chapter of Durham*, Newcastle, 1921, n° 2537.

9. Sceau d'Isabelle le Despencer, veuve de Jean de Hastings remariée à Raoul de Monthermer, de 1325 (25 mm). La robe est aux armes de Despencer (un écartelé plein en 1 et 4 et fretté en 2 et 3, à la bande brochante) ; l'écu de droite reste non identifié.
Moulage, TNA, PRO 23/5083 (tous droits réservés aux National Archives, Londres).

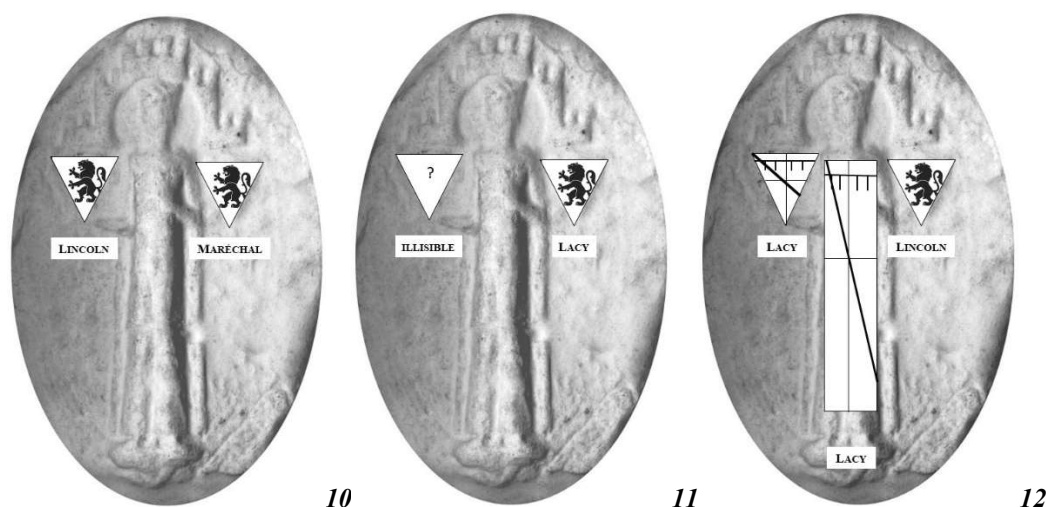
La redondance des armes maritales sur la robe et l'écu de gauche est fréquente. Deux cousines de Marguerite de Quincy ont fait graver des cottes aux armes de leurs époux sur leurs sceaux, bien qu'elles soient accompagnées d'un écu aux mêmes armes (voir *généalogies 1 et 8*) : Hélène de Quincy, épouse d'Alan La Zouche (fig. 7)⁶⁵, et Agnès de

64. NICHOLS, « The Descent of the Earldom of Lincoln... » (cité n. 51), p. 273.

65. Arch.nat. Sc/N/603. Hélène de Quincy était la fille cadette de Roger de Quincy, comte de Winchester, l'oncle de Marguerite. Sur ce sceau, voir Caroline SIMONET, « Le sceau d'Hélène de Quincy : modèles et influences », *Annales de Normandie*, 71^e année, n°1, janvier-juin 2021, p. 111-144. Signalons également les sceaux d'Isabelle d'Appelbi (Birch 6574), Marguerite de Neville (Birch 6690) et Mabile de Boves (Arch.nat. Sc/D/1541) qui suivent le même schéma héraldique.

Ferrières, épouse de Guillaume de Vescey au début des années 1240 (fig. 8)⁶⁶. Dans d'autres cas, les armes du père l'emportaient : en 1325 Isabelle le Despencer utilisa un sceau la montrant revêtue d'une robe ornée des armes de Despencer (fig. 9)⁶⁷.

Sur le grand sceau de Marguerite de Quincy, la figure en pied de la sigillante est flanquée d'arbustes auxquels sont suspendus de part et d'autre deux écus armoriés difficiles à lire sur la photographie du moulage. L'usage le plus courant voulait qu'à gauche – à main droite pour la figure en pied, soit la place d'honneur – on plaçât les armes du mari (dans notre cas, l'*écartelé* de Lacy), celles du père se trouvant à droite (ici, les *mâcles* de Quincy). Mais cette règle n'était pas absolue⁶⁸.



10.11.12. Variantes de lecture des armoiries du grand sceau de Marguerite de Quincy.

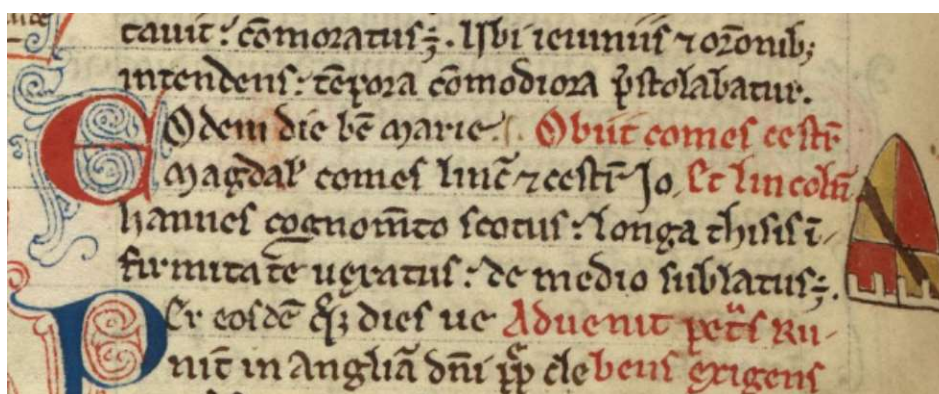
66. Birch 6726. Ce sceau est décrit dans KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...* (cité n. 6), p. 289-290 et p. 326, et dans JOHNS, *Noblewomen...* (cité n. 19), p. 227. La robe armoriée n'est curieusement pas mentionnée. Agnès était la petite-fille d'Agnès de Chester, sœur d'Hawise, issue du premier mariage de Guillaume de Ferrières avec Sybille le Maréchal. En 1238, Guillaume s'est remarié avec une autre Marguerite de Quincy, sœur d'Hélène épouse la Zouche et fille aînée de Roger de Quincy, l'oncle paternel de Marguerite de Quincy comtesse de Lincoln. Enfin, cette dernière s'est remariée entre 1240 et 1245 avec Gauthier le Maréchal, oncle maternel d'Agnès, devenant ainsi sa tante (voir *généalogie 8*).

67. The National Archives, PRO 23/5083. En France, Blanche d'Artois (Arch.nat. Sc/St/500), Jeanne de Beaumont (Arch.nat. Sc/D/1362) et Jeanne de Grancey (Arch.nat. Sc/St/1800) portent des robes armoriées qui ne répètent pas les blasons qui les accompagnent.

68. Je renvoie aux travaux de Michel Nassiet et Jean-Luc Chassel sur la question. Michel NASSIET, « Alliance et filiation dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », *RFHS*, t. 64, 1994, p. 9-30 et « Héraldique, filiation et alliance au XIII^e siècle », *Journal des savants*, Janvier 2020, p. 115-146 ; Jean-Luc CHASSEL, « Le nom et les armes... » (cité n. 20), « Les sceaux de Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Blois († 1292) », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. 72, 2017, p. 25-37, « Femmes, armoiries et lignage. Les sceaux des châtelaines de Saint-Omer et de Tournai (XIII^e-XIV^e siècles) », dans Marc LIBERT et Jean-François NIEUS (éd.), *Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux (X^e-XVI^e siècle). Entre contrainte sociale et affirmation de soi*, Actes du colloque international, Bruxelles, Archives générales du royaume-Namur, Facultés universitaires, 27-28 novembre 2014, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, numéro spécial 103, 2017, p. 285-311 et « L'emblématique de Mahaut d'Artois († 1329) » dans Laurent MACÉ (dir.), *Jeux de miroir. Le sceau princier au Moyen Âge (XI^e-XIV^e siècle)*, Toulouse, 2021, p. 257-289.

À défaut de pouvoir déchiffrer le moulage, nous devons nous en remettre aux descriptions existantes ; or celles-ci divergent fortement⁶⁹. Trois lectures différentes sont fournies : certains voient deux écus *au lion rampant*, correspondant pour celui de gauche à Lincoln, pour l'autre à Maréchal (fig. 10)⁷⁰ ; Birch donne uniquement l'écu de droite *au lion*, qu'il rattache à Lacy, celui de gauche restant illisible selon lui (fig. 11)⁷¹ ; enfin Nichols lit à gauche un écu aux armes anciennes de Lacy (à l'*écartelé*, comme sur la robe d'après lui) et à droite un écu *au lion*, qu'il identifie au comté de Lincoln (fig. 12)⁷². Ces lectures s'accordent donc pour placer un lion à droite mais fournissent des blasons très différents pour l'écu de gauche. Surtout, ils divergent quant à l'attribution de ces armes.

On attendrait logiquement les mâcles de Quincy à droite. Or les armes paternelles de la sigillante sont totalement absentes dans ces lectures. Ce n'est pas inconcevable : sa cousine Hélène de Quincy a préféré la quintefeuille de Leicester aux mâcles de Winchester de son père Roger de Quincy (fig. 7). Mais cela reste une occurrence rare. Ce serait même surprenant ici étant donné l'enjeu de l'héritage du comté de Winchester pour Marguerite et l'attachement dont elle fit preuve pour ses origines paternelles : plutôt que d'être inhumée auprès de son époux Jean de Lacy et de leur fils Edmond (mort avant elle en 1258), ou avec son second époux Gautier le Maréchal, elle demanda à être mise en terre aux côtés de son père Robert⁷³. Doit-on envisager que l'écu de gauche, celui dont la lecture est la plus difficile et change d'un auteur à l'autre, portait en fait les mâcles de Quincy ? Cela aurait été le signe manifeste que Marguerite, née dans une famille comtale, se considérait d'un rang supérieur à son époux. Ce fut encore plus le cas à partir de 1232 et l'héritage du comté de Lincoln : Jean de Lacy devait son titre comtal à sa femme. Cette supposition implique que le sceau aurait été gravé non au moment du mariage en 1221 mais lors de l'acquisition du comté.



13. Armoiries renversées de Jean de Lacy, comte de Lincoln, illustrant sa mort en 1240.

Il est qualifié par erreur de comte de Chester, au lieu de connétable.

Matthieu Paris, *Historia Anglorum*, vers 1250 (BL, Royal ms. 14 C VII, f. 130 v., détail).

Tous droits réservés à la British Library.

69. Ellis (P 1640) considère que les deux écus sont illisibles.

70. WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...* (cité n. 40), p. 65. AILES, « Armorial Portrait Seals... » (cité n. 62), p. 223.

71. Birch 6726.

72. NICHOLS, « The Descent of the Earldom of Lincoln... » (cité n. 51), p. 273.

73. WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...* (cité n. 40), p. 35 et 65. Il était courant que les épouses privilégient une inhumation auprès de membres de leur lignage, plutôt que de leur mari. Il est vrai que les remariages étaient fréquents. Marguerite elle-même contracta peut-être une troisième union, avant 1252, avec Richard de Wiltshire.

L'attribution des armoiries *au lion*, qu'elles soient placées à gauche ou à droite, pose question : le lion est dit soit de Lacy soit de Lincoln, soit de Maréchal. Or les Lacy portaient à cette époque *un écartelé à la bande brochante et au lambel* (fig. 13). Ils n'adoptèrent le lion que bien plus tard, comme nous le verrons *infra*. C'est peut-être de là que vient l'erreur de cette attribution : les armes nouvelles *au lion pourpre* des Lacy étaient plus connues dès le Moyen Âge que leurs armes anciennes *à l'écartelé*⁷⁴. Les précédents comtes de Lincoln ont-ils porté le lion ? Le seul dont on connaisse les armes était Ranulf de Blondeville, comte de Chester et oncle de la sigillante (voir *généalogie 6*). Après avoir utilisé un sceau héraldique gravé d'un lion passant⁷⁵, le comte de Chester changea de matrice lorsqu'il obtint le comté de Lincoln : son nouveau grand sceau était un équestre accompagné d'un contre-sceau, les deux montrant des blasons *à trois gerbes* qui le rattachaient au lignage continental de Clermont (fig. 18)⁷⁶. Ces gerbes seraient désormais la marque des Chester au cours du XIII^e siècle. Certains de leurs vassaux les employèrent sur leurs propres armoiries. C'est donc au moment où il devint comte de Lincoln en 1217 que Ranulf de Blondeville renonça à son lion, qui d'ailleurs n'était pas rampant mais passant. Le lion du sceau de Marguerite n'était donc pas de Lincoln.

Que dire de la supposition du lion des Maréchal, lignage du deuxième mari de la sigillante ? Elle semble à première vue la plus solide : les trois fils du célèbre Guillaume le Maréchal, successivement comtes de Pembroke, ont probablement porté les armes de leur père (*au parti d'or et de sinople, et au lion de gueules brochante*)⁷⁷. Cette identification impliquerait que le sceau fut gravé au moment du deuxième mariage en 1242.

Il existe une autre attribution possible pour ce lion : la grand-mère maternelle de Marguerite de Quincy, Bertrade, était une Montfort, lignage portant un lion à queue fourchée (voir *généalogie 6*). Peut-on imaginer un emblème remontant à son aïeule figurant à droite, à une place où l'on attendrait les armoiries aux mâcles de son père Robert de Quincy ? C'est le choix que fit sa cousine Hélène en adoptant vers 1240 la quintefeuille de Leicester, empruntée à leur grand-mère paternelle Marguerite de Beaumont (fig. 7).

L'énigme des armoiries du grand sceau de Marguerite de Quincy n'est pas le seul élément qui retient l'attention. Le style de l'image est très proche de celui du grand sceau de sa grand-mère, la comtesse de Winchester. On pense bien sûr à la robe armoriée. Il y a également la présence d'un dais maçonné de merlons et offrant une voûte arrondie légèrement outrepassée. Des différences existent toutefois : le dais ne repose sur aucune tour ou colonnette et n'est pas gravé d'une quintefeuille ; le fond du champ est orné de rinceaux fleuris de roses. S'agit-il des fameuses quintefeuilles de Roger IV de Beaumont ? Cela est plausible : la figuration des roses était semblable aux quintefeuilles⁷⁸. Ses fleurs

74. Seul Nichols a correctement identifié les armoiries des Lacy. Le succès des armes nouvelles des Lacy se voit dans les armoriaux. Le *Segar's Roll* fournit deux blasons de Lincoln : l'un (n° 46), portant l'écartelé, est qualifié de « veyl escu de Nicol » (soit « vieil écu de Lincoln », en fait celui des Lacy connétables de Chester) ; l'autre (n° 43), portant le lion, est dit du « cunte de Nicole » (soit « comte de Lincoln »). L'armorial désigne ces armes sous le nom de Lincoln car, lors de sa rédaction, les Lacy sont les comtes en titre. Il en va de même dans l'armorial *Beijeren* (consultable en ligne sur le site de la Bibliothèque royale des Pays-Bas) pour la partie concernant le tournoi de Compiègne en 1238, p.11 : *li quens van Nicole* soit « le comte de Lincoln ».

75. Birch 8530 et Ellis P 1053.

76. AILES, « The Knights' Alter Ego... » (cité n. 58), p.10. NIEUS, « L'invention des armoiries... » (cité n. 7), n. 130 p. 133.

77. Le sceau de Gauthier le Maréchal (Birch 6204) est trop endommagé pour en lire les armoiries.

78. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique...* (cité n. 12), p. 314. On constate sur les sceaux des Rozoy que les roses de leurs armoiries sont le plus souvent figurées comme des quintefeuilles ou des sextefeuilles (Caroline

peuvent aussi être un simple ornement comme on le voit sur le sceau de la cousine de Marguerite, Agnès de Ferrières (*fig. 8*) : celle-ci est portraiturée revêtue d'une robe armoriée de la croix des Vescy sous une voûte à merlons, entourée de rosiers en fleur. Elle tient d'une main l'écu aux armes de son époux (Vescy) par la pointe⁷⁹ ; à droite un écu *au vairé* de Ferrières est gravé à la même hauteur. Autre point concernant le sceau d'Agnès : le dais architecturé est similaire à celui gravé sur le sceau des deux Marguerite (merlons, voûte arrondie légèrement surbaissée).

La parenté de style du sceau de Marguerite avec le sceau prestigieux de sa grand-mère rappelait visuellement que la sigillante appartenait à l'un des lignages les plus influents de l'époque, celui des Quincy. Sans compter l'espoir qui demeurerait, malgré les accords passés, de pouvoir un jour hériter du comté de Winchester. Ne négligeons cependant pas l'influence des mentalités de l'époque : les goûts esthétiques personnels et les images en vogue dans les milieux aristocratiques du moment participaient également à ces choix iconographiques⁸⁰.

Que ce soit Marguerite de Beaumont ou Hawise de Chester qui ait commandé et offert cette pièce d'orfèvrerie à la petite Marguerite à l'occasion de son mariage, ou que ce soit la sigillante qui l'ait fait graver lors de l'héritage du comté de Lincoln ou de son veuvage, il semble bien que le modèle en fut le sceau de la douairière de Quincy. La parenté de style du sceau d'Agnès de Ferrières (*fig. 8*), combinée à la robe armoriée, montre le succès des sceaux de Marguerite de Beaumont et sa sœur Amicie auprès de certaines femmes de la famille. La matrice de sceau d'Agnès fut réalisée en prenant modèle sur le sceau de Marguerite de Beaumont soit directement (grâce à des empreintes vues au bas de chartes ?), soit indirectement par le biais du sceau de sa cousine Marguerite de Quincy, peut-être lorsque celle-ci devint sa tante en épousant Gauthier le Maréchal après 1240. C'est en effet autour de cette date qu'Agnès s'est elle-même mariée et probablement dotée de ce sceau⁸¹.

Est-il envisageable qu'un sceau gravé dans les années 1210 – celui de Marguerite de Beaumont – ait été pris comme modèle en 1232 ou 1242, soit vingt à trente ans plus tard, par Marguerite de Quincy, voire Agnès de Ferrières⁸² ? On imagine mal la nouvelle comtesse de Lincoln continuer à utiliser un grand sceau gravé lors du mariage en 1221, dépourvu de sa qualité de comtesse. Il est probable que ce grand sceau, qui imite celui que sa grand-mère se fit graver une fois comtesse de Winchester, fut commandé lorsque Marguerite reçut le comté de Lincoln en 1232. En prenant modèle sur l'un des plus beaux sceaux comaux féminin de l'époque – celui de son aïeule –, Marguerite de Quincy ne se contentait pas de s'inscrire dans la continuité d'un lignage prestigieux : elle affichait clairement qu'elle n'était plus simplement l'épouse du connétable de Chester mais qu'elle appartenait désormais au cercle restreint des comtesses.

SIMONET, « Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIII^e siècle », *RFHS - études en ligne*, décembre 2020-mars 2019, série de trois articles, notamment p. 25 de la troisième partie « L'héritage flamand »).

79. Sur le sens de ce geste, voir Caroline SIMONET, « Sceaux, noms de lieux et de personnes en Vexin français (XII^e-XV^e siècle) » dans Stéphane GENDRON, Sébastien NADIRAS (éd.), *Noms de lieux, noms de personnes. La question des sources. Volume 2 : toponymie urbaine de Paris et de sa banlieue. Actes du XVII^e colloque de la Société française d'onomastique (Paris, 2-5 décembre 2015)*, Nouvelle Revue d'onomastique, n°60, 2018, p. 61-78 (ici p. 74-75).

80. Sur cette question, voir MACÉ (dir.), *Jeux de miroir...* » (cité n. 68) et SIMONET, « Le sceau d'Hélène de Quincy... » (cité n. 65).

81. En revanche son contre-sceau se rapprochait plutôt de ceux qu'utilisaient les reines d'Angleterre à partir d'Éléonore de Provence (Arch.nat. Sc/D/10014/bis).

82. Nous verrons dans un prochain article que le fils cadet de Saer IV, Roger de Quincy, imita parfaitement le grand sceau biface de son père 15 ans après sa mort.

Marguerite de Quincy, devenue veuve de Jean de Lacy († 1240) et remariée en 1242 à Gauthier le Maréchal, comte de Pembroke († 1245), a utilisé un autre sceau pour valider une lettre destinée à Robert de Vere et une donation à l'Hôpital Saint-Jean (*fig. 14*)⁸³. La comtesse de Lincoln conservait sans doute la matrice de ce sceau privé par devers elle, plus facile à utiliser que son grand sceau enfermé dans un coffret sous la garde d'un secrétaire ou d'un chapelain.

Ce petit sceau en navette de 53 mm sur 38 mm montre un écu aux armes de Lacy, lignage de son premier mari (*un écartelé à la bande brochante et au lambel*). Au-dessus figure non pas une quintefeuille mais un soleil ou une étoile. Un cordon de grènetis délimite l'image. À la place de la légende alternent des *mâcles* de Quincy et des *lions à la queue fourchée* de Montfort. Certains ont suggéré que ce dernier emblème traduisait la double union de Marguerite de Quincy avec des lignages au lion (Lacy et Maréchal) ou son double titre comtal (de Lincoln et de Pembroke)⁸⁴. Or nous avons déjà mentionné que le lion ne fut adopté par les Lacy que plus tard dans le siècle.



14. Sceau anépigraphique de Marguerite de Quincy (53 mm / 38 mm).

Utilisé lors de son deuxième mariage en 1242 puis lors de son second veuvage, ce sceau remontait probablement à sa première union avec Jean de Lacy dont les armes figurent sur l'écu central, entouré des *mâcles* de Quincy et du *lion à queue fourchée* de Montfort.

Dessin extrait de Thomas D. WHITTAKER, *An History of the Original Parish of Whalley*, 4^e éd. par John Cough NICHOLS, Londres-Manchester, vol. 1, 1872, p. 244.

Il fut proposé par ailleurs que la matrice datait de son premier mariage – thèse à laquelle je souscris – et qu'elle fut regravée par soucis d'économie lors de sa seconde union afin de remplacer la légende par les lions des Maréchal⁸⁵. Cette proposition s'accompagnait d'une

83. Northamptonshire Record Office, Stopford-Sackville ms. 2200 pour la lettre et Saint John's College, Université d'Oxford, D 24 / 86 pour la donation. Cette seconde empreinte, bien conservée et parfaitement lisible, est publiée en ligne sur le site du Saint John's College [<https://www.joh.cam.ac.uk/top-5-early-seals>] (consulté le 29/05/2021).

84. Thomas D. WHITTAKER, *An History of the Original Parish of Whalley*, 4^e éd. par John Cough NICHOLS, Londres-Manchester, vol.1, 1872, p. 244.

85. David CROUCH (éd.), *Camden Fifth Series. Vol. 47 : The Acts and Letters of the Marshal Family. Marshals of England and earls of Pembroke, 1145-1248*, Cambridge, 2015, n°270.

description du sceau qui ignorait les mâcles – sans doute perçues comme un simple ornement – et qui ne relevait pas le caractère fourché de la queue des lions⁸⁶. Si la datation nous semble judicieuse, en revanche l'argument financier pour justifier une éventuelle modification de la matrice est fragile : Marguerite de Quincy, l'une des plus riches et influentes aristocrates anglaises du milieu du XIII^e siècle, pouvait s'offrir sans difficulté un nouveau sceau, qui plus est de taille moyenne. S'il y avait eu regravure, elle aurait été plus probablement liée à un attachement de la sigillante à un objet très personnel. Il nous paraît cependant douteux que la matrice fut remaniée. D'une part, l'original présenté en ligne par le Saint John's College montre une empreinte très nette, dont le pourtour n'offre pas un relief altéré, stigmate fréquent d'une légende abrasée pour être remplacée ici par des ornements héraldiques. D'autre part, les lions ne sont pas de Maréchal : le *lion à queue fourchée* est caractéristique du blason des Montfort, famille de Bertrade, la grand-mère maternelle de Marguerite⁸⁷. En d'autres termes, la regravure n'aurait pas abouti à mentionner le nouveau mari mais à souligner les origines de la sigillante. Pourquoi regraver une légende de sceau à l'occasion d'un remariage, si ce n'est pas pour valoriser le second époux ? D'autant que Marguerite, comme sa mère avant elle, a conservé son titre de comtesse de Lincoln jusqu'à sa mort en 1266. Une éventuelle légende déployant cette qualité n'avait aucune raison d'être effacée, sauf à être complétée, grâce à des abréviations, du titre de comtesse de Pembroke que lui amena son deuxième mari Gauthier le Maréchal.

Le caractère anépigraphe de ce sceau, qui n'est pas dû à une regravure mais bien à son aspect d'origine d'après nous, ne constituait pas un obstacle à l'identification de la sigillante : les emblèmes héraldiques des trois puissantes familles auxquelles elle appartenait suffisaient pour la reconnaître. L'absence de titulature et la présence des mâcles qui rythment le pourtour du sceau rappellent le contre-sceau rond à l'intaille utilisé par sa grand-mère Marguerite de Beaumont en 1233 (*fig. 3*) : des mâcles alternaient avec les lettres de l'invocation magique *agla*, le nom de la sigillante était omis. Le petit sceau anépigraphe de Marguerite de Quincy remontait probablement à son premier mariage avec Jean de Lacy en 1221-1240, comme semble l'indiquer l'écu aux armes du connétable de Chester et l'absence totale de référence à son deuxième mari Gauthier le Maréchal qui pourtant lui apportait un nouveau titre et lui ouvrait des droits sur le comté de Pembroke au titre de son douaire.

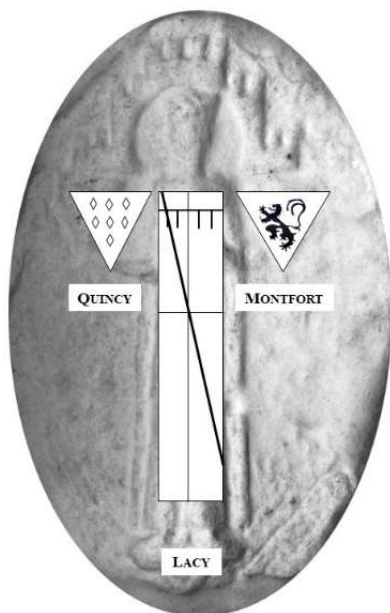
Ce petit sceau a sans doute été utilisé concurremment au grand sceau. L'alternance des mâcles de Quincy et des lions de Montfort sur le son pourtour rend plausible la présence d'un lion de Montfort sur l'écu de droite du grand sceau de la dame. Cela nous amène à émettre une autre suggestion de lecture des armoiries figurant sur le grand sceau (*fig. 15*) : à gauche, tenu par la figure en pied, un écu de Quincy (*à sept mâcles accolées*) ; à droite, un écu de Montfort (*au lion à queue fourchée*) ; sur la robe, les armes de Lacy (*à l'écartelé à la bande brochant et au lambel*). Cette composition héraldique repose toutefois sur l'hypothèse que Nichols aurait mal déchiffré l'écu de gauche – or cet auteur est plutôt fiable dans ses lectures et attributions d'armoiries – et que le petit sceau reprenait de façon

86. Faute d'avoir vu cette empreinte, il convient de garder en tête la possibilité que la matrice qui l'a produite était différente de celle utilisée pour l'empreinte du Saint-John's College. Auquel cas, Marguerite de Quincy aurait possédé deux petits sceaux successifs.

87. La référence à des ancêtres parfois lointains par le biais de combinaisons d'armoiries est évoqué dans Adrian AILES, « Heraldic Marshalling in medieval England » dans Cecil HUMPHREY-SMITH (dir.), *Actes du VIII^e colloque de l'Académie Internationale d'Héraldique, Canterbury, 1993. Les combinaisons d'armoiries par les personnes privées. Les brisures de bâtardise. Family History, Canterbury, 1995*, p. 15-29.

synthétique la disposition des armes sur le grand sceau : au centre le mari (Lacy), autour le père (Quincy) et la grand-mère (Montfort).

Pourquoi figurer le lion à queue fourchée des Montfort sur le petit sceau et peut-être le grand sceau ? Était-ce le signe d'un attachement de la sigillante à une grand-mère, Bertrade, connue pour son caractère fort et encore vivante lors de son mariage ? On est d'ailleurs en droit de se demander si la douairière de Chester est intervenue lors de la commande de la matrice du grand sceau de sa petite-fille, si tant est qu'elle fut gravée à l'occasion du mariage. Plus que les sentiments pour une aïeule – dont la réalité échappe à l'historien –, la situation du comté de Leicester à cette époque peut éclairer ce choix.



15. Hypothèse de lecture des armoiries sur le grand sceau de Marguerite de Quincy.

Le titre comtal de Leicester, si longtemps contesté par Saer IV de Quincy et Marguerite de Beaumont, était passé en 1207 aux mains des Montfort, descendants d'Amicie de Beaumont. Pourtant, Saer IV n'hésitait pas à se dire comte de Leicester encore en 1210, montrant ainsi que les Quincy n'avaient pas totalement renoncé à récupérer un jour ce titre⁸⁸. Au moment du mariage de Marguerite de Quincy en 1221, le comté avait été confisqué par Jean sans Terre à Amaury de Montfort, occupé à la croisade des Albigeois à la suite de son père Simon V⁸⁹. Le monarque l'avait confié à Ranulf de Chester, oncle de notre sigillante et cousin d'Amaury. Ce n'est qu'en 1229 que le frère cadet de ce dernier, le fameux Simon VI de Montfort, revendiqua son héritage qui lui fut enfin accordé par Henri III en 1231 pour les terres attribuées à sa grand-mère Amicie de Beaumont, puis en 1239 pour le titre comtal⁹⁰. Cela signifie que le sort du titre de Leicester fut incertain pendant une vingtaine d'années. Marquer ses sceaux du lion à la queue fourchée des Montfort permettait à Marguerite de Quincy de rappeler qu'en plus d'être descendante des Beaumont (premiers comtes de Leicester), elle était cousine des Montfort (comtes héritiers en 1204), sans parler de ses origines de Chester (gardien du comté).

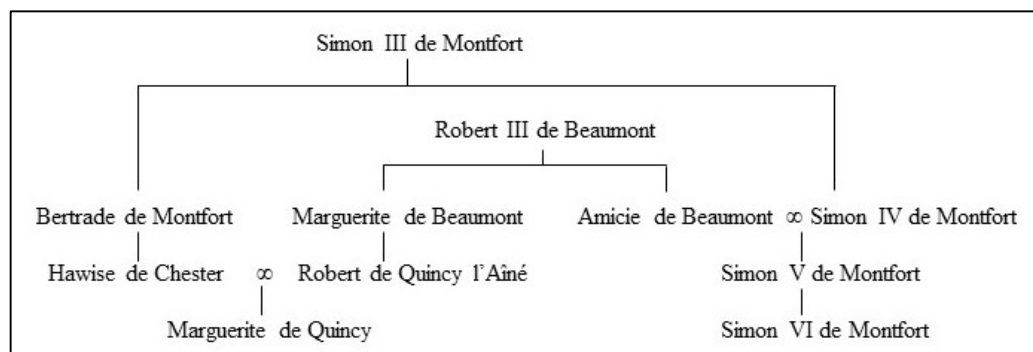
88. VINCENT, « The seals of Robert Fitzwalter... » (cité n. 5), p. 85.

89. Daniel POWER, « The Albigensian Crusade after Simon of Montfort (1218-1224) » dans AURELL, LIPPIATT, MACE (éd.), *Simon de Montfort...* (cité n. 20), p. 161-178, et dans le même ouvrage Lindy GRANT, « The Montforts and the Capetian Court. Amaury V and His Family », p. 179-191.

90. John Robert MADDICOTT, *Simon de Montfort*, Cambridge, 1994.

Les sceaux devenaient ainsi des instruments généalogiques forts utiles pour faire valoir d'éventuelles prétentions de la sigillante (ou de son époux Jean de Lacy) au titre comtal de Leicester⁹¹. Cependant Jean de Lacy travailla activement au conseil royal aux côtés de Simon VI de Montfort dans les années 1230. Ne s'agissait-il pas plutôt pour Marguerite de souligner ses doubles liens familiaux avec Simon VI de Montfort, homme influent du royaume (voir *généalogie 9*)⁹² ?

Généalogie 9 : parenté entre Marguerite de Quincy et Simon VI de Montfort



Les sceaux de Marguerite de Beaumont ont largement inspiré le jeu de matrices de sceaux de sa première petite-fille Marguerite de Quincy⁹³. Si l'on a aucune preuve de la présence des mâcles de Winchester sur le grand sceau de Marguerite, comtesse de Lincoln, la quintefeuille s'y épanouissait en revanche dans les rinceaux qui se déployaient autour de la figure en pied. Cet hommage à une grand-mère qui fit la fortune des Quincy n'est guère surprenant quand on sait qu'une autre de ses petites filles reprit cet emblème sur son sceau (*fig. 7*). En revanche, on a la surprise de découvrir une quintefeuille sur celui de Jean de Lacy, premier mari de Marguerite de Quincy.

3. Les sceaux des Lacy, connétables de Chester et comtes de Lincoln : la valse des emblèmes

En 1232, peu de temps avant la mort de la comtesse de Winchester en 1235, Marguerite de Quincy et Jean de Lacy reçurent le comté de Lincoln des mains d'Hawise de Chester, mère de Marguerite. Jean fit alors graver un nouveau grand sceau équestre (*fig. 16*)⁹⁴.

91. Le rôle politique des femmes outre-Manche, souvent en lien avec la défense du patrimoine du lignage et de sa *fama*, a été étudié, entre autres, dans Linda Elizabeth MITCHELL, *Portraits of Medieval Women: Family, Marriage and Politics in England 1225-1350*, New York, 2003, KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...* (cité n. 6) et WILKINSON, *Women in the Thirteenth Century...* (cité n. 40).

92. Marguerite était cousine de Simon VI tant du côté maternel que paternel : ils avaient les mêmes arrière-grands-pères de Beaumont et de Montfort.

93. Cette parenté n'empêcha pas la comtesse douairière de défendre à l'occasion ses intérêts contre sa petite-fille et son époux Jean de Lacy (KERSEY, *Aristocratic Female Inheritance...*, cité n. 6, p. 178).

94. Birch 6160 et 11195. Son premier grand sceau équestre (63 mm) fut utilisé avec un sceau secret ovale (24 mm sur 19) orné d'une gemme (Ellis P 1638 et P 1639).



16. *Grand sceau équestre et sceau secret de Jean de Lacy, comte de Lincoln et connétable héréditaire de Chester (70 mm et 40 mm).* Utilisés en 1232-1240, ils sont aux armes anciennes de Lacy. La quintefeuille de Beaumont rappelle l'union avec Marguerite de Quincy.

Dessin extrait de Thomas D. WHITAKER, *An History of the Original Parish of Whalley*, 4^e éd. par John Cough NICHOLS, Londres-Manchester, vol.1, 1872, p. 243.

Le destrier est dépourvu de caparaçon armorié, équipement apparu timidement sur les sceaux équestres de guerre au milieu du XII^e siècle et qui n'est pas encore systématiquement figuré en ces années 1230⁹⁵. En revanche le cavalier porte au bras un écu aux armes des Lacy (à l'écartelé d'or en 1 et 4, et de gueules en 2 et 3, à la bande de sable brochante et au lambel du même). Ces armes étaient déjà portées par son père Roger de Lacy⁹⁶. La légende développe sa nouvelle titulature, en complément de celle de connétable de Chester qui lui venait de son père : *sigillum Iohannis de Lascy comitis Lincolnie et constabulis Cestrie* (soit « sceau de Jean de Lacy, comte de Lincoln et connétable de Chester »). Un sceau secret l'accompagne, avec une titulature identique mais rythmée par les abréviations (✠ SECRETVM IOH' (ann) IS DE LASCI COM (itis) LINC (olnie) ET C (on) STAB' (ulis) CEST (ri) E) ; l'écu est aux mêmes armes qu'à l'avant.

L'image serait classique si une quintefeuille ne s'épanouissait sous le ventre du destrier, emblème absent du premier grand sceau équestre de Jean et emprunté au lignage grand-maternel de sa femme Marguerite de Quincy. La fleur des Beaumont demeure toutefois absente du sceau secret. La figuration sur les sceaux masculins d'emblèmes venus de l'épouse est une occurrence rare. L'oncle de Marguerite, Roger de Quincy, connétable d'Écosse, fit graver une quintefeuille de la même façon sur son grand sceau biface⁹⁷, mais

95. Sur cette émergence de la housse, voir NIEUS, « L'invention des armoiries... » (cité n. 7), p. 112 et 128-130, VINCENT, « The seals of Robert Fitzwalter... » (cité n. 5), p. 86-87 et du même « The seals of King Henry II and his court » dans SCHOFIELD, *Seals and their Context...* (cité n. 5), p. 7-33 (ici p. 18), Brigitte BEDOS-REZAK, « L'apparition des armoiries sur les sceaux en Ile-de-France et en Picardie (vers 1130-1230) », dans Michel PASTOUREAU, Hervé PINOTEAU, Michel POPOFF (dir.), *Les origines des armoiries. Actes du II^e colloque international d'héraldique, Bressanone, 1981*, Paris, 1983, p. 23-37 (ici p. 26), MACE, *La majesté et la croix...* (cité n. 7), p. 119-123.

96. Birch 11198. Ce sceau héraldique est présenté dans HARVEY, MC GUINNESS, *A Guide...* (cité n. 26), p. 52.

97. Birch 6346 à 6352.

après avoir hérité de l'honneur de Winchester à la mort de sa mère, la comtesse douairière Marguerite de Beaumont en 1235. Si influence il y eut entre les deux connétables, elle venait de Jean de Lacy et non de Roger de Quincy.

Que signifiait la présence de la quintefeuille sur le sceau de Jean de Lacy ? Était-ce un rappel des liens particuliers que Jean de Lacy avait entretenus avec Saer IV de Quincy ? Ces liens, de nature politique depuis les événements de 1215, avaient été renforcés par leur compagnonnage d'armes lors de la V^e croisade, dont Saer IV ne revint pas. Souvenons-nous que le couple de Winchester portait sur ses grands sceaux les armoiries de son allié et parent Robert FitzWalter. Jean de Lacy a-t-il repris cet usage ? La quintefeuille était-elle un hommage à son épouse Marguerite de Quincy qui lui avait apporté le comté de Lincoln ? Jean connaissait probablement l'origine belmontoise de la quintefeuille, utilisée aussi par les Montfort, héritiers longtemps contestés du comté de Leicester⁹⁸. N'étant pas une armoirie mais un emblème personnel du comte Roger IV de Beaumont, une certaine liberté régnait quant à son utilisation par les membres de la famille, contrairement aux mâcles. Marguerite de Quincy pouvait sans problème faire graver les losanges évidés sur ses sceaux car ils lui venaient de son père Robert l'Aîné. Leur emprunt par Jean de Lacy pouvait en revanche être interprété par Roger de Quincy, successeur de Saer IV, comme une revendication sur le comté de Winchester, voire une usurpation d'armoiries.

Malgré des accords passés en 1230 qui dédommageaient le couple de Lincoln de la perte de Winchester, la figuration de la quintefeuille sur son sceau comtal de 1232 permettait peut-être à Jean de Lacy de suggérer qu'il n'avait pas totalement renoncé, au nom de son épouse, au titre de Winchester, encore tenu à cette date par Marguerite de Beaumont, veuve de Saer IV de Quincy. Or c'est cette dernière qui avait introduit chez les Quincy la quintefeuille de son frère Robert IV comte de Leicester, signe tangible d'un héritage qui avait largement contribué à la création du comté de Winchester. À défaut de mâcles, la quintefeuille suffisait probablement à laisser entendre que le comte et la comtesse de Lincoln conservaient des vues sur le comté de Winchester. À moins que l'héritage du titre comtal de Leicester, encore incertain en 1232, ne fût à l'origine de cette quintefeuille, comme pouvait l'être le lion de Montfort sur les sceaux de Marguerite. Mais nous avons vu que ce lion à queue fourchée était aussi le signe d'une proximité lignagère de Marguerite avec son cousin Simon VI.

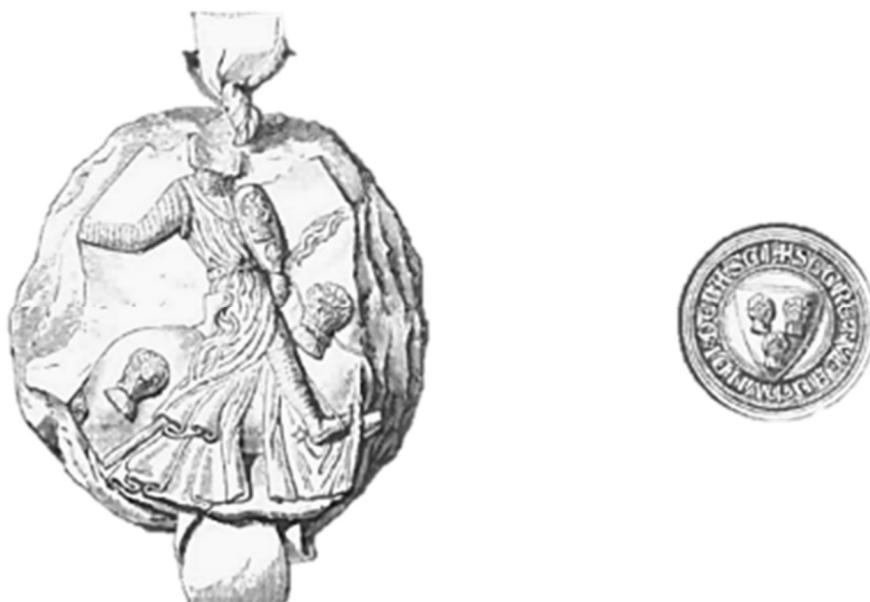
Jean de Lacy a-t-il adopté la quintefeuille non pour revendiquer Leicester, mais pour montrer son compagnonnage politique avec Montfort qui avait, comme lui, une influence déterminante au conseil royal dans les années 1230⁹⁹ ? Cet emprunt n'est pas sans rappeler Saer IV de Quincy et Robert FitzWalter qui, en leur temps, firent graver leurs armoiries réciproques sur leurs sceaux. Car il ne s'agissait pas ici pour Jean d'intégrer la quintefeuille à ses armoiries, comme le firent par la suite certains vassaux de Simon VI, au moment de l'affaire des Provisions d'Oxford (1258) puis de la Seconde Guerre des Barons (1264-1267)¹⁰⁰. Jean de Lacy n'était pas dans la position d'un vassal : il était un pair de Simon VI de Montfort. Toutefois l'emprunt de la quintefeuille, s'il s'agit bien d'un signe de ralliement politique, n'eut pas de réciprocité de la part de Montfort. Il est vrai que sa propre femme Éléonore, pourtant sœur du roi, renonça aux armes d'Angleterre pour n'utiliser que celles de Montfort. La fierté – ou l'arrogance selon certains – d'être Montfort excluait toute brisure ou partition, toute référence à des emblèmes autres que ceux du lignage.

98. BONY, « Les sceaux des deux sœurs... » (cit. n. 6). GIRBEA, « Les Montfort et l'héraldique imaginaire » (cit. n. 20).

99. MADDICOTT, *Simon de Montfort...* (cit. n. 90), p. 19-20.

100. CIVEL, « Sceau et armoiries... » (cit. n. 7), p. 96-99.

Quelle que fût la portée de ce choix, il est certain que cette quintefeuille n'était pas un ornement anodin mais un emblème signifiant pour Jean de Lacy. Cependant aucun des enfants de Jean et Marguerite de Quincy ne l'a conservée dans son emblématique, pas plus que les mâcles¹⁰¹.



17. *Grand sceau équestre et sceau secret d'Edmond de Lacy, connétable héréditaire de Chester, utilisés en 1240-1258 (environ 65 mm et 22 mm). Les gerbes sont celles des comtes de Chester auxquels il est apparenté par sa grand-mère.*

Dessin extrait de Thomas D. WHITAKER, *An History of the Original Parish of Whalley*, 4^e éd. par John Cough NICHOLS, Londres-Manchester, vol.1, 1872, p. 245.

Le fils du comte et de la comtesse de Lincoln, Edmond de Lacy († 1258), utilisa un grand sceau équestre avec un sceau secret au revers (fig. 17 ; voir *généalogie 6*)¹⁰². Ces deux sceaux étaient marqués des gerbes des anciens comtes de Chester, dont les connétables de Chester tenaient leur office¹⁰³. Comment expliquer que le jeune Lacy utilisât cet emblème héraldique ? Le précédent comte de Chester, Jean d'Écosse, venait de mourir en 1237 (voir *généalogie 5*). Parmi ses nombreux ayants-droits, comme on le relève chez des vassaux des Chester, certains n'hésitèrent pas à utiliser les gerbes. Ce fut le cas de l'une de ses nièces, Dervorgilla de Galloway, qui montrait fièrement l'écu de Chester sur son grand sceau et son contre-sceau¹⁰⁴. Nous avons vu que la grand-mère d'Edmond de Lacy, Hawise de Chester, était l'une des co-héritières du comte Ranulf de Blondville, qui lui

101. Nous n'aborderons pas ici leur fille Mathilde de Lacy, mariée à Richard de Clare (voir *généalogie 6*), dont nous ne connaissons pas les sceaux. Les relations tendues entre Mathilde et sa mère sont abordées dans un chapitre de MITCHELL, *Portraits of Medieval Women...* (cité n. 91).

102. Birch 11188 pour le sceau secret utilisé en contre-sceau. WHITAKER, *An History of the Original Parish...* (cité n. 84), p. 244-245.

103. Le comté de Chester fut racheté à ses héritiers après la mort sans hoirs de Jean d'Écosse en 1237. Il fut donné en 1254 au prince Édouard, futur Édouard I^{er} d'Angleterre.

104. Birch 15746. Adrian AILES, « Heraldic Marshalling... » (cité n. 87), p. 23. SIMONET, « Le sceau d'Hélène... » (cité n. 65), p. 133-137.

avait transmis le comté de Lincoln. Pourtant, ni elle ni sa fille Marguerite ne choisirent de faire figurer les gerbes de Chester sur leurs sceaux.

Ayant reçu l'office héréditaire de connétable des Chester à la mort de son père en 1240 mais dans l'attente de la succession du comté de Lincoln – qu'il n'obtint jamais du fait de la longévité de sa mère –, Edmond de Lacy utilisa un jeu de matrices évoquant sa connétablie par la légende (« sceau d'Edmond de Lacy, connétable de Chester ») et par une image aux *trois gerbes* de Chester. Ce sceau est proche de celui de son grand-oncle maternel Ranulf de Blondville, comte de Chester, le premier à emprunter ce meuble héraldique dans le lignage (*fig. 18*)¹⁰⁵. Bien après sa mort, le comte Ranulf était resté célèbre pour ses talents guerriers. Edmond de Lacy s'illustra quant à lui dans les tournois. Il est plausible qu'il ait choisi les armes de Chester pour souligner ses liens lignagers avec le défunt comte lorsqu'il entra en lice : ses exploits de tournoyeur révélaient des qualités de combattant dignes de son grand-oncle. Peut-être aussi était-il, en tant qu'héritier d'un comté, réticent vis-à-vis d'armoiries paternelles porteuses d'un lambel et d'une bande, alors marques de la brisure des cadets.



18. *Grand sceau équestre et sceau secret de Ranulf de Blondville, comte de Chester et de Lincoln, utilisés en 1217-1232 (80 mm et 33 mm). Les deux sceaux portent les trois gerbes de Chester que le sigillant adopta une fois devenu comte de Lincoln. Moulages, Arch.nat. Sc/D/10112 et Sc/D/10112/bis (tous droits réservés aux Archives nationales, Paris).*

Quarante ans après que le comte de Chester les introduisît dans son lignage, les trois gerbes étaient désormais associées au nom de Chester, qu'il s'agisse des comtes ou des connétables. Il faut dire que depuis l'union de Jean de Lacy avec Marguerite de Quincy, comtes et connétables étaient apparentés. L'épouse d'Edmond, Alice de Saluces, a fait figurer les armoiries de Chester sur ses sceaux, ignorant l'écartelé traditionnel de Lacy

105. Birch 5813. Arch.nat. Sc/D/10112 et D/10112/bis.

(fig. 19)¹⁰⁶. Toutefois, Edmond n'a pas totalement renoncé aux armes de son père : elles furent gravées sur un autre sceau secret de 20 mm utilisé en 1242-1248¹⁰⁷.



19. *Grand sceau d'Alice de Saluces, épouse d'Edmond de Lacy, connétable de Chester, utilisé en 1292 (55 mm / 33 mm). L'écu au trois gerbes de Chester figure à la place d'honneur, les armes de Saluces étant placées dans l'écu de droite. L'écartelé de Lacy est absent.*
Moulage, TNA, PRO 23/3210 (tous droits réservés aux National Archives, Londres).

Henri de Lacy, fils d'Edmond et d'Alice, hérita de son père la connétablie de Chester et de sa grand-mère Marguerite de Quincy, le comté de Lincoln (*voir généalogie 6*). Dans un premier temps, le jeune comte fit usage d'un grand sceau équestre de 60 mm précisant ses titres (« sceau d'Henri de Lacy, comte de Lincoln et connétable de Chester ») et montrant le blason à l'écartelé des Lacy (fig. 20)¹⁰⁸. Le sceau secret utilisé au revers, de 20 mm, était héraldique : l'écu, aux mêmes armes qu'à l'avant, était flanqué de deux petites gerbes. Son père, qui ne disposa jamais du comté de Lincoln, avait adopté les trois gerbes afin de valoriser d'une part sa connétablie de Chester, d'autre part sa parenté avec le comte de Chester, Ranulf de Blondeville, peut-être pour exhausser ses exploits en tournois. En revanche, Henri avait une quinzaine d'année lorsque sa grand-mère Marguerite de Quincy, comtesse de Lincoln, décéda en 1266. En 1272, devenu majeur, le jeune homme hérita pleinement de ses biens et titres, et fut adoubé¹⁰⁹. C'est probablement à cette date qu'il se dota de ce sceau qui reprenait assez naturellement les armes de Lacy qui lui venaient de son père, en évoquant discrètement sa fonction de connétable de Chester sur le contre-sceau grâce aux deux petites gerbes. Dans ce jeu emblématique, les Quincy étaient absents, si ce

106. Birch 6673 pour le grand sceau en pied, Birch 11186 pour le signet héraldique.

107. Paul HARVEY, *Public Record Office, Duchy of Lancaster Ancient Deeds (DL 25 and DL 26): Catalogue of Seals*, disponible en ligne sur le site des National Archives, n° 1559. Une photographie du moulage (PRO 23/2307) est consultable en ligne sur le site des National Archives (consulté le 24/04/2022).

108. Birch 6159 et Birch 11194.

109. James S. HAMILTON, « Lacy, Henry de, fifth earl of Lincoln (1249-1311) » dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, 2004.

n'est très indirectement évoqués par les gerbes, rappel des liens généalogiques de son aïeule Marguerite de Quincy avec les comtes de Chester.



20. Premier grand sceau équestre et sceau secret d'Henri de Lacy, comte de Lincoln et connétable héréditaire de Chester, utilisés sans doute en 1272-1289 (60 mm et 20 mm).

Les deux sceaux portent les armes anciennes de Lacy (à l'écartelé à la bande brochant et au lambel), flanquées des gerbes de Chester au revers.

Birch 6159 (tous droits réservés au British Museum).

Dans un second temps, Henri de Lacy adopta de nouvelles armoiries : *d'or au lion pourpre*¹¹⁰. Quelle fut la motivation de ce changement ? Les lambel et bande des armes traditionnelles des Lacy pouvaient passer pour des marques de cadets. Henri a pu souhaiter se tourner vers un blason plus prestigieux, d'après les mentalités de l'époque. On pourrait penser que ce nouvel écu relevait d'anciennes armoiries familiales. Or ce lion n'a pas la queue fourchée, donc n'est pas de Montfort, lignage auquel il est apparenté (*voir généalogie 6*). Du côté des Chester, nous avons vu que le comte Ranulf avait utilisé pendant quelques années un sceau gravé d'un lion passant, mais qu'il avait abandonné cet emblème personnel après avoir reçu Lincoln en 1217¹¹¹. La piste des ancêtres est donc peu probable.

Certains évoquent un motif héraldique en vogue dans les milieux comtaux¹¹². D'autres y voient le signe de son mariage avec Marguerite Longespée, comtesse de Salisbury et héritière de la lignée de Guillaume Longespée, bâtard d'Henri II Plantagenêt (1154-1189)¹¹³. Cette famille était connue pour les lionceaux de son blason, dérivés des léopards d'Angleterre. Cependant le lion apparaît sur les sceaux d'Henri de Lacy probablement en

110. On en trouve des figurations ou blasonnements dans plusieurs armoriaux : *Herald's Roll* (n°593), *Segar's Roll* (n°33), *Guillim's Roll* (n°3), *Parliamentary Roll* (n°4), pour n'en citer que quelques-uns.

111. AILES, « The Knights' Alter Ego... » (cité n. 58), p. 10.

112. WHITAKER, *An History of the Original Parish...* (cité n. 84), p. 247.

113. KEMP, « Family identity... » (cité n. 63), p. 147-148.

1284, soit bien après son union avec Marguerite en 1268¹¹⁴. La solution vient peut-être de l'émail du lion, le pourpre, aspect du sujet qui a peu retenu l'attention à ma connaissance.

Le pourpre est rarement utilisé sur les armoiries, en particulier pour ce qui est des lions. Or le plus connu des lions pourpres est celui de León¹¹⁵. Le grand sceau de la reine Éléonore de Castille, première épouse d'Édouard I^{er} (1272-1307), la montrait en pied, accompagnée des châteaux de Castille et des lions de León¹¹⁶. Henri de Lacy était l'un des plus fidèles et proches serviteurs du monarque, auquel il était apparenté : Éléonore de Provence, mère du roi, et Alice de Saluces, sa propre mère, étaient cousines en branche savoyarde. Le mariage d'Henri avec une Longespée le rapprocha un peu plus de la famille royale. L'apparition du lion de Lincoln coïncide avec la fin de la campagne du Pays de Galles (1277-1283), au cours de laquelle Henri de Lacy s'illustra. Éléonore de Castille, qui avait suivi son époux, joua également un rôle dans ce conflit : elle donna naissance en 1284 au futur Édouard II sur le sol gallois. Le nourrisson put ainsi être proclamé prince de Galles et accepté comme tel par les vaincus qui exigeaient d'être dirigés par un souverain natif du Pays de Galles. La présence de la reine pendant cette campagne militaire avait donc facilité son épilogue. Les nouvelles armoiries *d'or au lion pourpre* d'Henri de Lacy, déclinaisons du blason *d'argent au lion pourpre* de León, pourraient avoir constitué une forme d'hommage courtois à la reine consort.



21. Deuxième grand sceau équestre et nouveaux sceaux secrets d'Henri de Lacy, comte de Lincoln et connétable héréditaire de Chester, utilisés sans doute en 1284-1303 (70 mm et 30 mm). Ils portent les armes nouvelles des Lacy (*au lion pourpre*).

Moulages, Arch.nat. Sc/D/10164 et 10164/bis (tous droits réservés aux Archives nationales, Paris) et original, TNA, DL 25/3563 (tous droits réservés aux National Archives, Londres).

114. Le contrat de mariage fut négocié dès 1256, alors que la future mariée était encore un nourrisson et son promis, un enfant de 5 ans. Le mariage ne devint effectif qu'en 1268.

115. Je remercie Michel Popoff pour cette information.

116. Arch.nat. Sc/D/10018.

Qu'elle qu'en fût l'origine, l'adoption de nouvelles armoiries imposait à Henri de Lacy de changer ses sceaux. Le lion marquait un nouveau grand sceau équestre, utilisé peut-être dès 1284 (*fig. 21*)¹¹⁷. S'il conservait la même légende que précédemment, il atteignait désormais les 70 mm. Il fut contre-scellé par deux sceaux secrets de 30 mm¹¹⁸. L'un d'eux montrait un écu flanqué de deux dragons, l'autre remplaça les monstres par deux lions, peut-être pour évoquer les lionceaux de son épouse Marguerite de Longespée¹¹⁹. Le succès du nouvel emblème se traduisit par sa déclinaison sur un signet utilisé en 1301-1311 : dans une rosace étoilée, un lion est entrelacé avec un dragon qu'il combat (*fig. 22*). La légende est extraite de la Bible : *time deum*, soit « craint Dieu »¹²⁰.



22. *Signet d'Henri de Lacy, utilisé en 1301-1311. Un lion et un dragon s'affrontent, déclinaison de l'écu au lion pourpre flanqué de dragons qui figure sur l'un des sceaux secrets. Moulage, TNA, PRO 23/484 (tous droits réservés aux National Archives, Londres).*

Henri de Lacy a continué au moins jusqu'en 1289 à sceller occasionnellement des actes avec son premier jeu de matrices¹²¹. Peut-être a-t-il privilégié les sceaux aux armes anciennes de Lacy pour la gestion de biens venant de cette branche de la famille¹²². Une étude attentive des chartes pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse. En revanche, les mâcles de Winchester et la quintefeuille de Leicester furent totalement ignorées par le sigillant, moins d'un siècle après leur introduction par ses ancêtres. Il est vrai que les mâcles étaient désormais aux mains d'autres descendants de Saer IV et Marguerite, comme nous le verrons dans un prochain article. Quant à la quintefeuille, elle était devenue le signe de ralliement des partisans de son cousin Simon VI de Monfort, chef de file des révoltés contre le roi Henri III lors de la Seconde Guerre des barons (1264-1267)¹²³. Sans doute Henri de Lacy, fidèle d'Édouard I^{er}, ne souhaitait-il pas souligner sa parenté avec ce baron félon.

117. Les deux sceaux secrets au lion sont connus dès cette date mais le sceau équestre au lion pas avant 1290. Est-ce l'effet de la perte des sources ou y eut-il une période transitoire pendant laquelle le comte continua à utiliser son premier grand sceau à l'écartelé en même temps que des sceaux secrets au lion ?

118. Birch 6156-6158 et Birch 11191. La date de 1284 est fournie par le site *Digisig.org* (sceau 10017091) où plusieurs exemplaires des sceaux secrets sont mis en ligne (consulté le 15/08/2021). On les trouve également sur le site des National Archives.

119. KEMP, « Family identity... » (cité n. 63), p. 147.

120. Eccl., 12 : 13.

121. *Digisig.org*, sceaux 10011331 et 10248641 (consulté le 15/08/2021).

122. PASTOUREAU, *Manuel d'Héraldique...* (cité n. 12), p. 181.

123. CIVEL, « Sceau et armoiries... » (cité n. 7), p. 98. FOX-DAVIES, *A complete Guide...* (cité n. 9), p. 268. MACE, *La majesté et la croix...* (cité n. 7). GIRBEA, « Les Montfort et l'héraldique imaginaire » (cité n. 20).

Henri de Lacy laissa une fille unique prénommée Alice, qui n'eut pas de descendance. Sans doute marquée par un mariage malheureux avec Thomas de Lancastre pendant lequel les époux vécurent essentiellement séparés, mais aussi fière d'être doublement comtesse *de suo jure*, elle privilégia sur son sceau ses origines parentales : un écu parti, à dextre *au lion pourpre* de Lincoln, à senestre *aux lionceaux* de Longespée¹²⁴.

CONCLUSION

L'association d'armoiries ou emblèmes de parents et alliés sur les sceaux s'est clairement manifestée chez Saer de Quincy et son épouse Marguerite de Beaumont, tendance reprise par Jean de Lacy, uni à leur petite-fille, qui n'hésita pas à adopter la quintefeuille d'ascendance féminine. Par ailleurs, les sceaux de Marguerite de Beaumont, comtesse de Winchester, ont influencé ceux de sa bru Hawise de Chester et surtout de sa petite-fille Marguerite, la comtesse de Lincoln, ainsi que de sa parente Agnès de Vescy.

L'étude des sceaux de l'épouse et de la fille de Robert de Quincy l'Aîné révèle un attachement aux emblèmes paternels mais aussi maternels. Si Marguerite fut la dernière de cette branche des Quincy à utiliser les mâcles de Winchester tandis que son époux Jean de Lacy empruntait la quintefeuille de Leicester, les deux générations suivantes ont repris les gerbes des comtes de Chester, vieil emblème introduit par Ranulf de Blondeville. Avec Henri de Lacy, l'irruption du lion pourpre au cours des années 1280 constitue une rupture brutale avec les armes paternelles. Pourtant la persistance de l'utilisation de ses premiers sceaux à écartelé de Lacy et aux gerbes de Chester montre que les jeux emblématiques étaient plus complexes qu'il n'y paraît. L'emploi du lion des Montfort par sa grand-mère Marguerite de Quincy, en hommage à son aïeule Bertrade, et la récupération des gerbes de Chester de son grand-oncle par Edmond de Lacy soulignent la mémoire que ces sigillants gardaient de leur lignage.

Nous verrons dans un prochain article que d'autres descendants de Saer et Marguerite ont perpétué l'usage des mâcles de Winchester et, dans une moindre mesure, de la quintefeuille de Leicester.

124. KEMP, « Family identity... » (cité n. 63), p. 147-148.